

WEBMANAGERCENTER *Le mag*

webmanagercenter.com

Habdomadaire n°28 du 12 Novembre 2020 - 3 Dinars



Fayçal Derbal

Si nous n'osons pas les réformes, c'est le Club de Paris qui nous attend

A LA UNE

Les obstacles au développement des énergies vertes en Tunisie

INTERVIEW

Start-up Act

START-UP

Une start-up tunisienne développe une main bionique destinée à l'Afrique

AGENDA CULTUREL

Hayyou'Raq

TRANSFORMATION DIGITALE

DES GRANDS INTERVIEWS DE
MINISTRES, DE CHEFS D'ENTREPRISES,
DE RESPONSABLES SECTORIELS ET
D'EXPERTS...

**+ INFOGRAPHIES
ET DOCUMENTS**

DÉCOUVRIR



w m c

HORS-SÉRIE



+ 200 PAGES

ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo
les Berges du Lac - Tunis
Tél. : (+216) 71 962 775
(+216) 71 962 617
(+216) 21 18 18 18
(+216) 20 313 314
(+216) 55 313 314
Fax : (+216) 71 962 429
Email : img@planet.tn
www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali
Taal Bahoury

RÉDACTION

Moncef Mahroug
Ali Driss
Khmaies krimi
Hajer Krimi
Amani ibrahimi
Sarrah Boudali
Aroua Ben Zaied

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI
Hela AMMAR

DIRECTION COMMERCIALE

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies
Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

Prix : 3 Dinars

Abonnement annuel : 120 Dinars
(inclus 2 mois gratuits)

CopyRight

Internet Management Groupe - IMG



Fayçal Derbel : **«Si nous n'osons pas les réformes, c'est le Club de Paris qui nous attend»**

Le déficit budgétaire jamais enregistré dans l'histoire des finances publiques, soit 14,9 milliards de dinars et un taux de 13,4% du PIB. A ceci s'ajoute à une croissance négative d'au moins de 7 à 8%.



Start-up Act

Pour la première fois en Tunisie, un dispositif juridique exclusivement dédié à l'entrepreneuriat innovant a été instauré. Connu sous l'appellation « Start-up Act », ce dispositif définit ce qu'est une start-up et intègre des mesures structurées autour d'un « Label » de mérite...



Les obstacles au développement des énergies vertes en Tunisie

En matière d'énergies vertes, la Tunisie, dont les importations énergétiques représentent le tiers de son

déficit commercial, soit plus de 6 milliards de dinars par an, ne semble pas se démentir assez pour réduire sa dépendance des énergies fossiles et de leurs importations en devises.



Fonds spoliés à l'étranger : La Tunisie pourrait-elle les récupérer un jour?

Dans la perspective de rapatrier les fonds spoliés et déposés à l'étranger, avant l'expiration des délais prévus pour fin décembre 2020, le président de la République, Kaïs Saïed, a choisi la voie diplomatique pour en récupérer, un tant soit peu. Pour preuve. Il a décidé, en vertu d'un arrêté présidentiel publié le 27 octobre 2020, dans le JORT, de nommer le ministre des Affaires étrangères à la tête d'une commission spéciale chargée de suivre la situation des biens spoliés et de dissuader toute récidive.



Une start-up tunisienne développe une main bionique destinée à l'Afrique

La start-up tunisienne Cure Bionics, basée à Sousse, a développé une main bionique imprimée en 3D et adaptée aux besoins des handicapés en Tunisie et en Afrique.



BOURSE



AFRIQUE



ACTUALITÉS



IDÉES & DÉBATS



SPORT



Les obstacles au développement des énergies vertes en Tunisie

En matière d'énergies vertes, la Tunisie, dont les importations énergétiques représentent le tiers de son déficit commercial, soit plus de 6 milliards de dinars par an, ne semble pas se démener assez pour réduire sa dépendance des énergies fossiles

et de leurs importations en devises. Pourtant, au regard du potentiel dont elle dispose, elle peut devenir, à moyen terme, exportateur net d'électricité vers l'Europe pour peu qu'elle intensifie ses investissements dans les énergies renouvelables.

A l'origine de ce retard, l'absence d'une véritable volonté politique. Les analystes expliquent ce manque de détermination par plusieurs facteurs : l'instabilité gouvernementale qui prévaut dans le pays depuis 2011, les divergences entre ministres partisans des énergies fossiles et ceux



Carburants

Le ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines a indiqué dans un communiqué publié lundi à Tunis avoir décidé d'ajuster les prix de vente au public de certains produits pétroliers, le 10 novembre 2020, à partir de minuit.

Il s'agit de baisser le prix de vente au public du gasoil sans soufre, soit une réduction de 25 millimes / litre, pour s'établir à 1650 millimes /litre.

Il a été décidé également de maintenir le prix de vente au public de l'essence sans plomb, soit 1915 millimes /litre et du gasoil normal, soit 1470 millimes /litre.

Les prix des autres produits sont resté inchangés, a précisé le ministère.

contenues dans ces textes : tout récemment, la STEG a refusé le raccordement à son réseau d'une centrale solaire, à Tataouine, d'une capacité de production d'électricité de dix mégawatts. Cette ferme solaire, qui s'étale

partisans des énergies vertes, des réglementations difficiles à appliquer par les investisseurs étrangers et la résistance des syndicats à tout changement.

Concernant la réglementation qui régit la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, elle est composée de plusieurs textes.

Un arsenal juridique dense mais inefficace

Il y a la loi du 11 mai 2015, texte principal qui définit le régime juridique relatif à la réalisation de projets de production d'électricité à partir d'énergies vertes. Ce texte légalise les initiatives de producteurs indépendants (collectivités locales, entreprises publiques, sociétés privées) et libéralise la production et l'exportation à travers trois régimes : l'autoconsommation, la production indépendante d'électricité pour répondre aux besoins de la consommation nationale et l'exportation.

Interviennent d'autres textes dont le décret du 24 août 2016 qui fixe les conditions et modalités de réalisation de projets et de vente à la STEG (Société tunisienne de l'électricité et du gaz), le décret du 26 juillet 2017 relatif au fonctionnement et à l'organisation du Fonds de transition énergétique.

A signaler également deux arrêtés. Celui du 9 février 2017,

qui instaure le cahier des charges du raccordement au réseau de la STEG, le contrat pour l'auto-production et la PPA (parité du pouvoir d'achat) pour le régime des autorisations. Puis l'arrêté du 30 août 2018 portant approbation de la révision du contrat-type de vente à la STEG de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables soumis à autorisation.

Une réglementation à l'épreuve des faits

L'ensemble de ces textes, à défaut d'harmonisation et de coordination entre les acteurs concernés (développeurs, transporteurs d'électricité, syndicats...), aurait, selon des experts, flouté l'exploitation et la gestion des énergies renouvelables.

A titre indicatif, le régime d'autorisations, qualifié par les experts d'«étape d'apprentissage», a été fortement critiqué par les investisseurs étrangers et les bailleurs de fonds qui les soutiennent (notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD). Ces derniers estiment que les contrats concoctés par la STEG défavorisent les développeurs. Ils proposent, par l'intermédiaire de la BERD, des amendements qui ont été acceptés et qui figureraient dans les arrêtés précités.

Autre exemple de lacunes



Décorés au Japon

Deux Tunisiens, Hédi Ben Abbes, ancien secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, et Radhia Riza, activiste et vice-présidente de l'Association d'amitié tuniso-japonaise, figurent parmi les personnalités décorés au Japon «Automne 2020», pour leurs rôles importants dans la promotion des relations d'amitié entre les deux pays, a annoncé l'Ambassade du Japon à Tunis.



sur 20 hectares, est réalisée en partenariat entre l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP) et ENI.

Ce refus avait provoqué un coup de gueule de Mongi Marzouk, alors ministre de l'Energie (dans le gouvernement Elyès Fakh-fakh), qui y avait vu «un acte de sabotage perpétré par les syndicats qui bloquent le lancement de l'un des premiers grands projets d'exploitation des énergies renouvelables en Tunisie».

Interpellé sur cet incident par le quotidien La Presse de Tunisie, Slim Bouzidi, secrétaire général adjoint de la Fédération générale de l'électricité et du gaz (syndicat), a expliqué que « la STEG ne peut pas prendre en charge tous les coûts de transport sur son réseau d'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables sans réaliser un quelconque

bénéfice ».

Entendre par-là que le transport de ce type d'énergie d'un lieu à un autre est tributaire du paiement du coût du transport, et ce conformément à la loi du 11 mai 2015.

Cette loi stipule que le producteur d'électricité à partir des énergies renouvelables prend en charge toutes les dépenses relatives au raccordement de l'unité de production au réseau électrique national, ainsi que les frais de renforcement du réseau électrique national si cela est rendu nécessaire pour l'opération d'évacuation de l'énergie électrique qu'il produit. Elle stipule également que les projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables soient réalisés en vue de la vendre, en totalité et exclusivement, à l'organisme public qui

s'engage à l'acheter, c'est-à-dire la STEG.

Pour résumer : le transport de l'électricité produite à partir des EnRs et l'exclusivité de la vente de l'électricité produite à la STEG posent de sérieux problèmes aux développeurs indépendants et privés d'électricité provenant d'énergies vertes.

Aux dernières nouvelles, développeurs indépendants, syndicats, STEG et administration (ministère de l'Energie) ont engagé des négociations



pour trouver une solution à ce problème.

Abstraction faite de cet incident malheureux, il faut reconnaître que la Fédération générale de l'électricité et du gaz a été constamment contre la privatisation de l'exploitation et de la production d'EnRs par des privés. Elle perçoit dans la privatisation de ce créneau une diversion voire une étape pour la cession de la STEG à des privés.

Des ministres pour et d'autres contre les EnRs

Parmi les autres obstacles qui ont entravé le développement des énergies renouvelables en Tunisie figure la divergence entre ministres favorables aux énergies fossiles et ceux partisans du développement des énergies vertes.

Depuis 2011, six ministres ont eu à gérer le secteur de l'énergie, mais deux d'entre eux ont eu à se prononcer clairement, en public, sur le développement des EnRs en Tunisie.

Le premier est Mongi Marzouk qui a occupé ce poste, une première fois dans le gouvernement Habib Essid (12-01-2016 à 27-01-2017) et une seconde fois dans le gouvernement Elyès Fakhfakh. Bien qu'on lui attribue des compétences internationalement reconnues en matière d'EnRs,

Marzouk n'a jamais eu le temps matériel requis pour mener à terme une quelconque stratégie en la matière.

Pis, les rares fois où il a eu à développer ses convictions en la matière, il a commis des bourdes. C'est le cas des informations infondées sur le récent refus de la STEG de raccorder à son réseau de la ferme solaire de Tataouine. C'est aussi le cas quand il avait déclaré à une radio de la place que la "Tunisie n'a pas le même soleil et le même vent que le Maroc", insinuant que la Tunisie ne pouvait pas développer avec la rentabilité requise de telles énergies.

Néanmoins, il faut reconnaître que Mongi Marzouk était entouré, durant ces deux courts mandats, par des PDG d'entreprises publiques (STEG, ETAP, STIR, SNDP, SITEP...) hostiles aux EnRs. Ces derniers ont toujours douté de ces énergies, mettant en exergue leurs talons d'Achille : l'intermittence et le coût élevé de leur stockage.

Le second ministre n'est autre que Khaled Gaddour (12-9-2017 au 31-8-2018). Considéré comme indépendant, ce haut cadre s'est distingué, l'espace d'une année, à la tête de son département dénommé alors ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, par sa foi franche dans les EnRS

Déchets de santé

«Le volume annuel des déchets de santé, en Tunisie, s'élève à 18 mille tonnes, dont 8 mille tonnes de déchets dangereux, lesquels sont soumis à un contrôle», a fait savoir le ministre des Affaires locales et de l'Environnement, Mustapha Laroui.

Et de préciser que l'ensemble de ces déchets sont produits par 210 structures de santé publique, 110 cliniques privées, 165 centres d'analyse du sang et 500 laboratoires, alors que leur gestion est assurée par 11 établissements de gestion de déchets dangereux, à des taux variant entre 85 et 94%, pour ne pas dépasser, parfois, les 45%.

et par le développement d'une stratégie claire à ce sujet.

En vertu de cette stratégie, il devait réaliser, dans le cadre du partenariat public privé (PPP),

un projet de production de 800 mégawatts d'électricité à partir des énergies renouvelables (solaire et éolienne), moyennant un investissement de 2,4 milliards de dinars. Cette enveloppe devait financer des fermes solaires et éoliennes dans les régions de Kairouan, Tozeur, Kébili, Tataouine et Sidi Bouzid.

L'autre nouveauté de taille défendue par ce ministre consiste en le lancement d'une étude de la possibilité de transférer aux énergies vertes la subvention accordée, annuellement, dans le cadre du budget de l'Etat, aux hydrocarbures.

Ce ministre vert n'a pu hélas terminer ce beau travail, car le chef du gouvernement de l'époque, Youssef Chahed, l'a démis, le 31 août 2018, de ses fonctions tout autant que plusieurs hauts responsables

du département. Plus grave, le ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables a été supprimé et rattaché au ministère de l'Industrie.

Motif du limogeage : de fausses présomptions de corruption concernant un puits de pétrole au large de Monastir appelé « Halk El Menzel » qui serait exploité de manière illégale depuis 2009 par Tunisian Onshore & offshore Petroleum and Industrial Contractor (TOPIC). Seulement, une fois les différentes versions des protagonistes en question recoupées, il est apparu que la présidence du gouvernement a commis quelques approximations sur cette dernière affaire, ce qui avait décrédibilisé la position de Youssef Chahed dans sa prétendue lutte contre la corruption.

Le gisement a repris sa production tandis que la matière grise

que représentait l'équipe de Khaled Gaddour a disparu. Quel gâchis !

Certains analystes, dont des experts de la centrale syndicale (UGTT), y ont vu un coup fomenté par le lobby des "fossilistes".

In fine, face à tant d'obstacles dus en grande partie à l'absence d'une véritable volonté politique, à l'instabilité des lois et des gouvernements et aux coups fourrés des fossilistes, nous ne pouvons que constater que le créneau des EnRS peine à s'imposer, en Tunisie, comme un véritable enjeu.

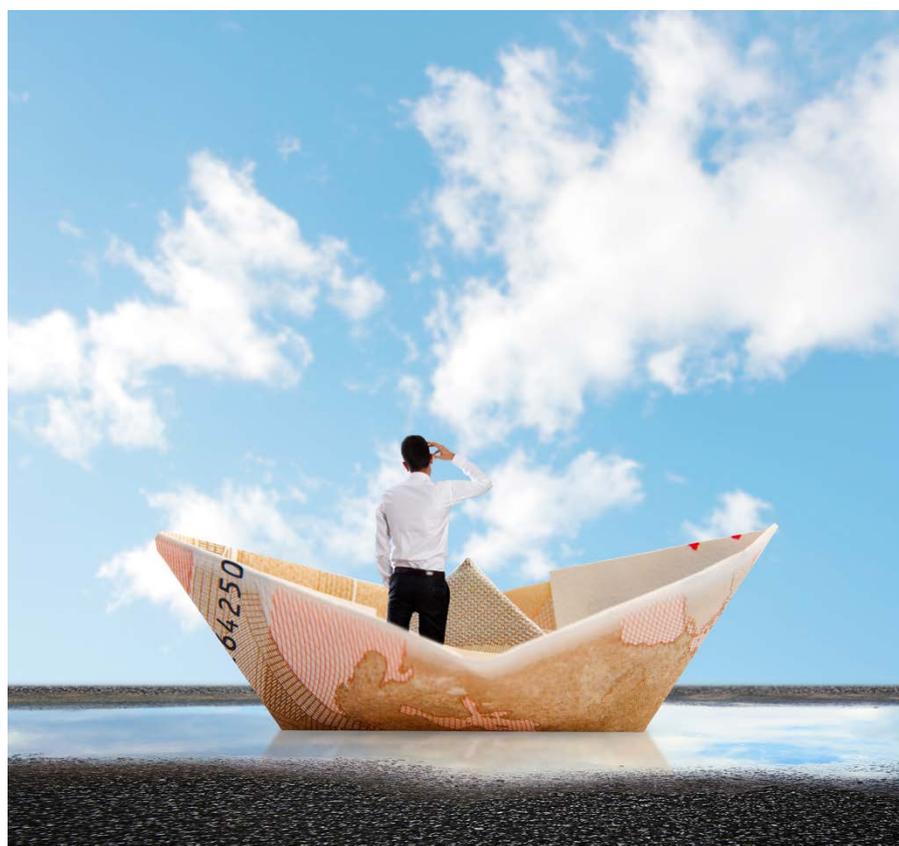
La Tunisie, qui recèle pourtant d'un important potentiel en la matière, est toujours à la traîne dans ce domaine.

Abou Sarra



Fonds spoliés à l'étranger

La Tunisie pourrait-elle les récupérer un jour?



L'enjeu est de taille lorsqu'on sait que la Tunisie est menacée de voir les pays de l'Union européenne et un pays comme la Suisse lever, dans deux mois, le gel des fonds et de les perdre ainsi définitivement.

“ **La règle dit ceci : si les fonds gelés ne sont pas récupérés, dans une période dix ans, leur gel sera levé, avec comme corollaire leur perte définitive.** ”

Dans la perspective de rapatrier les fonds spoliés et déposés à l'étranger, avant l'expiration des délais prévus pour fin décembre 2020, le président de la République, Kaïs Saïed, a choisi la voie diplomatique pour en récupérer, un tant soit peu. Pour

preuve. Il a décidé, en vertu d'un arrêté présidentiel publié le 27 octobre 2020, dans le JORT, de nommer le ministre des Affaires étrangères à la tête d'une commission spéciale chargée de suivre la situation des biens spoliés et de dissuader toute récidive.

Pourtant, au commencement, quand le chef de l'Etat a annoncé pour la première fois, mi-septembre 2020, la création de cette commission, en recevant la ministre des Domaines de l'Etat, Laila Jaffel, il avait donné l'impression qu'il optait pour la piste juridique.

La voie diplomatique serait la dernière chance

Interpellé sur ce sujet par les médias (télévision Attessaa, l'Economiste Maghrébin...), Ghazi Chaouachi, ancien ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières dans le gouvernement Elyès Fakhfakh qui a beaucoup travaillé sur ce dossier sur le plan juridique, a estimé que compte tenu du fait que la diplomatie relève des attributions du chef de l'Etat, «il existe effectivement un rôle diplomatique qui peut être joué, aujourd'hui, pour récupérer les fonds spoliés».

Il avait évoqué une autre piste, celle des ONG (société civile) qui peuvent jouer un rôle en la matière avec leurs homologues dans les pays concernés, et ce en mettant la pression sur les gouvernants et Parlements, particulièrement dans les pays démocrates.

Abandon de la voie juridique

Comprendre par-là que, sur le plan juridique, au regard de l'approche de l'expiration des délais, il n'y a pratiquement rien à faire. Pour trois raisons principales.

La première est un constat général. Dans tous les pays qui ont connu un changement similaire à la Tunisie, sur le total des fonds spoliés et expatriés (paradis fiscaux et autres) à l'étranger,

seule une proportion de 1,7% a été récupérée en moyenne.

La deuxième a trait à la complexité des conditions exigées pour récupérer ces fonds. L'Union européenne, à titre indicatif, exige des jugements qui réunissent toutes les conditions de procès équitables et des jugements en présence des personnes impliquées. Elle refuse les jugements par contumace. «Mieux, elle demande des précisions sur la relation entre l'incrimination et les fonds spoliés», notait Ghazi Chaouachi.

Ce dernier a également révélé que « les pays concernés n'ont pas manifesté des dispositions pour coopérer avec la Tunisie, s'agissant de certains pays du Golfe et d'Amérique latine».

Il avait également fait allusion de la modicité des moyens logistiques, matériels et humains dont dispose la Direction générale du contentieux de l'Etat qui ne lui permettent pas d'entreprendre une quelconque action d'envergnure.

La troisième réside dans le fait que le gouvernement tunisien n'aurait aucune idée exacte sur le montant global des fonds spoliés. Globalement, avec la pression de l'expiration des échéances internationalement reconnues, les observateurs estiment que les institutions de l'Etat tunisien

-Parlement, gouvernement (contentieux de l'Etat), présidence de la République- ont échoué dans le traitement de ce dossier de récupération des fonds spoliés.

Lors de son interview sur la chaîne de télévision Attessaa, Ghazi Chaouachi avait fait assumer une grande partie de cet échec à la diplomatie tunisienne au temps du défunt Béji Caïd Essebsi. Il a pointé du doigt la contre performance en la matière « de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui ». Sans commentaire.

Au final, au regard du « laxisme » qui a prévalu, depuis 2011 et qui prévaut aujourd'hui encore dans le pays, mais aussi au regard des facteurs objectifs précités, nous avons le sentiment que cette commission présidentielle spéciale créée pour « récupérer les fonds volés et déposés à l'étranger » a peu de chances de réussir. A moins d'un miracle.

Son seul mérite réside (peut-être) dans une des missions qui lui sont imparties, en l'occurrence dissuader, dorénavant, ce pillage systématique des deniers publics et faire en sorte que cela ne se répète plus.

Abou SARRA

Pour un état d'urgence économique



Des acteurs économiques réunis à l'occasion d'un webinaire sur la loi de finances de l'exercice 2021 ont réitéré l'appel à décréter l'état d'urgence économique dans le pays, et ce en vue de sauver les finances publiques et l'économie nationale.

Nafaâ Ennaifer, chef d'entreprise et membre du comité directeur de l'IACE, est d'accord avec la proposition avancée par l'ancien

ministre de l'Economie et des Finances, Hakim Ben Hamouda, rappelant que cet appel a été lancé depuis 2014 pour pouvoir mobiliser toutes les parties.

Rappelons au passage que Ahmed El Karm est, à notre connaissance, le premier en Tunisie à avoir lancé cette idée d'"état d'urgence économique".

Intervenant lors d'un webinaire

sur le thème " Loi de finances 2021 : quelles sont les pistes pour relancer l'économie tunisienne ", Ennaifer a précisé que la situation d'aujourd'hui était prévisible depuis des années, estimant qu'il est urgent et même pertinent de déclarer un état d'urgence économique.

Pas de consensus sur la réforme des entreprises publiques

En ce qui concerne la réforme des entreprises publiques, Ennaifer a rappelé que "le partenaire social s'est opposée à cette idée, mettant l'accent sur la situation difficile de ces entreprises. il a cité à titre d'exemple, l'effondrement du chiffre d'affaires de la SNCFT, relatif au transport de phosphate, qui est passé de 7,3 millions de dinars (MD) en 2010 à 2,4 MD en 2018.

"Si nous n'avons pas mené, jusqu'à présent, les réformes des entreprises publiques, ce n'est pas parce que nous sommes incapables de le faire, mais parce que nous n'avons pas traité cette problématique en urgence", a-t-il dit.



27,80° C

Problème de liquidité pour les entreprises privées

En ce qui concerne les entreprises privées, Ennaifer a mis l'accent sur les problèmes de liquidités et de trésorerie que connaissent ces entreprises, lesquelles n'ont pas récupéré, jusqu'à présent, les crédits TVA promis par l'Etat, en l'absence des moyens financiers lui permettant d'honorer ses engagements.

Projet de LF2021 : le moment n'est pas opportun pour l'augmentation des impôts

"En raison de la détérioration du climat des affaires et la hausse des coûts, il est déconseillé d'augmenter les impôts, d'autant que l'exercice 2020 était désastreux pour la majorité des activités économiques", a-t-il noté, faisant remarquer que les entreprises ont payé d'avance l'Impôt sur les sociétés (IS) pour l'exercice 2020, sous forme d'acomptes provisionnels.

D'après Ennaifer, le projet de loi des finances de 2021 aurait dû prévoir une défiscalisation des investissements orientés vers le secteur du tourisme, qui a enregistré une chute de près de 3 milliards de DT de ses recettes globales, passant de 4 milliards de DT en 2019 à près de 1,8 milliards de DT en 2020.

Il a appelé à réfléchir sur les

moyens de relancer l'activité économique, en annonçant des mesures claires d'appui aux PME en vue de générer par la suite les recettes fiscales.

A cet égard, l'expert-comptable Walid Ben Salah a souligné que le problème économique du pays n'est pas d'ordre financier, mais il est lié à l'absence de projet économique, lequel projet doit déterminer les ressources à exploiter, l'orientation de la production en fonction des potentialités de de chaque secteur, les moyens de créer la richesse, et par conséquent les moyens de générer des recettes fiscales.

Ce projet doit être traduit en une vision déterminant les incitations fiscales, les facilités de financement et les domaines desquels l'Etat doit se désengager.

Ben Salah a appelé à créer la richesse à travers l'exploitation des ressources dont dispose le pays et l'allègement des procédures qui accablent tant l'administration que les entreprises privées. L'Etat est un mauvais gestionnaire, a-t-il dit, d'autant que le secteur public n'est pas exploité aujourd'hui pour créer de la richesse, mais pour des raisons politiques (nominations de certaines personnalités) et pour un rôle social favorisant les pratiques de corruption.

D'après l'expert-comptable,

L'été 2020 a été marqué par une hausse de la température sur tout le pays. La température moyenne dans toutes les stations et pendant cet été, a atteint 27,80 °C, elle était supérieure à la moyenne de référence qui a atteint 27,23 °C.

Ainsi, la température moyenne de cet été a dépassé la moyenne de référence d'un écart de + 0,57 °C, selon le bulletin climatologique de l'été 2020 publié, mercredi, par l'INM.

la classe politique est responsable de cette situation de crise car ce sont toujours, les mêmes personnes qui règnent. "Aujourd'hui, l'Etat est incapable de gérer convenablement ses ressources (blocage des sites de production), et ses entreprises publiques. Il ne peut ni mener des vraies négociations avec l'UGTT ni confronter les fraudeurs", a-t-il précisé.

Fayçal Derbel

«Si nous n'osons pas les réformes, c'est le Club de Paris qui nous attend»



L'économie de la Tunisie était déjà mal en point avant l'épidémie Covid-19. Les gouvernements successifs ont tous, à une exception près, fait preuve, pour des raisons populistes et des intérêts politiques, d'une incapacité phénoménale à rétablir les fondamentaux économiques et à sauver les secteurs en détresse. De mauvaises politiques entreprises sur 10 ans conjuguées à la pandémie du coronavirus ont mis en souffrance les finances de l'Etat. C'est à cela que doit faire face aujourd'hui le gouvernement Mechichi. Un gouvernement qui a osé dire les chiffres comme ils sont sans les travestir ou les maquiller.

Résultat des courses : un déficit budgétaire à 2 chiffres et des difficultés à boucler la loi des finances complémentaire.

Conséquence : vive polémique entre le gouvernement et la BCT sollicitée pour combler le trou. A l'ARP, la Commission des finances a prié le gouvernement de revoir de bout en bout son projet pour une loi de finances complémentaire.

Le pourquoi et le comment d'une crise qui vient tout juste de commencer avec Fayçal Derbel, membre de la Commission de finances de l'Assemblée, expert-comptable et ancien porte-parole de l'IACE.

WMC : Quelles sont les raisons qui ont mené à ce blocage entre le gouvernement et la Banque centrale quant à la loi de finances complémentaire ?

Fayçal Derbel : Le budget 2020 prévoyait 47 milliards de dinars avec les prévisions d'un déficit budgétaire prévisionnel de 3% et une croissance de 2,7%. Le recours à l'endettement au titre de 2020 était de l'ordre de 11 milliard de dinars.

L'année 2020, comme nous le savons tous, a été marquée par des événements imprévisibles et très graves qui ont porté un coup dur à l'économie, dont la Covid-19 qui a imposé le confinement total.

Conséquence : une paralysie totale de l'économie pendant 2 mois environ, sans oublier

la fermeture de la vanne à El Kamour à partir du 15 juillet 2020. Et qui dit fermeture de la vanne du pétrole dit arrêt de l'activité des sites de production qui font l'approvisionnement au niveau du site d'El Kamour.

“ le déficit budgétaire jamais enregistré dans l'histoire des finances publiques, soit 14,9 milliards de dinars et un taux de 13,4% du PIB. A ceci s'ajoute à une croissance négative d'au moins de 7 à 8%.

Ensuite, il y a eu l'augmentation des salaires avec un effet rétroactif décidé en octobre et auparavant par le chef du gouvernement d'alors. Il aurait pourtant fallu prendre en considération la situation du pays et temporiser les augmentations ou les reporter un petit peu. Cela n'a pas été fait et les augmentations ont été déboursées par l'Etat avec effet rétroactif.

Conséquence : le pays a été mis dans une situation désastreuse :

une baisse des recettes fiscales de l'ordre de 5,8 milliard de dinars et une augmentation des dépenses de plus de 4 milliards de dinars, ce qui a engendré un creux énorme dans le budget de l'Etat.

Nos besoins en financements complémentaires se montent aujourd'hui à 10 milliards de dinars. Ce qui explique le déficit budgétaire jamais enregistré dans l'histoire des finances publiques, soit 14,9 milliards de dinars et un taux de 13,4% du PIB. A ceci s'ajoute à une croissance négative d'au moins de 7 à 8%.

Quelles pistes de sortie de crise préconisez-vous ?

Il faut obligatoirement revoir le budget, de fond en comble. Il ne faut pas procéder par des petites retouches. Celles que nous faisons d'habitude car toutes les rubriques du budget ont été touchées. Le ministère des Finances doit préparer un nouveau budget complémentaire tenant compte de cette situation et considérant la baisse des ressources fiscales, l'augmentation des dépenses et le déficit budgétaire.



“ Un endettement qu'on veut faire passer de 11 milliards de dinars à 21 milliards de dinars, et par recours au marché intérieur.

La solution n'est pas l'endettement. Un endettement qu'on veut faire passer de 11 milliards de dinars à 21 milliards de dinars, et par recours au marché intérieur. Nous sommes au mois

de novembre et donc les délais sont trop serrés. De ce fait, nous avons estimé (à la Commission des finances) qu'il serait impossible de trouver les 10 milliards de dinars sur le marché intérieur, et nous nous attendions à ce que le budget complémentaire ne passe pas.

Pourquoi serait-ce impossible ?

Dans le projet de loi des finances complémentaire, on a pensé que recourir à la BCT pouvait aider à désengrener une situation de blocage économique dont les

responsabilités reviennent à la mauvaise gestion des gouvernements successifs. Ce qui est inadmissible. Nous avons donc organisé mercredi dernier (28 octobre, ndlr) une réunion à distance avec le gouverneur de la Banque centrale, qui a succédé à une réunion avec les hauts cadres de la BCT. Il a émis des réserves quant à la proposition de l'Etat.

La veille, il avait réuni son conseil d'administration et le constat a été l'impossibilité d'accorder un montant aussi important à l'Etat. Parce que tout simplement cet argent-là devrait aller vers le financement de l'activité économique qui a du mal à trouver des financements auprès des banques.

M. Marouane Abassi a déclaré que si l'ARP autorise la BCT, il pourrait, après accord, aller vers 3% du PIB, c'est-à-dire prêter à l'Etat 3,5 milliards de dinars. Comme vous le savez, l'article 25 de la loi régissant le statut de la BCT lui interdit de financer l'Etat directement. Le gouverneur de la BCT a été clair et à juste raison.

A la Commission de l'ARP, nous nous sommes de nouveau



ournés vers le ministère des Finances, et nous lui avons indiqué que le manque dans les finances publiques est tellement important qu'on ne peut le combler par seulement un emprunt. Entre emprunts et compression des dépenses de l'Etat, lesquels conjugués aux 3,5 milliards de dinars que pourrait nous prêter la BCT et l'augmentation des recettes, nous pourrions peut-être combler ce trou...

Vous parlez de compression des dépenses de l'Etat, mais vous savez que depuis des années, la Tunisie n'a plus de Titre II. Tout va vers la masse salariale. Pensez-vous ce gouvernement capable de résister aux pressions sociales et aux revendications syndicales ?

Il ne faut pas que l'Etat cède aux pressions syndicales ou autres. Il faut qu'il prenne son courage à deux mains et ose des décisions douloureuses. A défaut, il annonce qu'il ne peut plus assurer.

De l'autre côté, il faut augmenter les recettes de l'Etat mais sans recourir à une nouvelle imposition, parce qu'il est inadmissible dans une année de crise d'augmenter les taxes. Ça ne peut plus passer. Il faut être imaginatif et chercher d'autres solutions. Il n'est pas normal d'aller directement vers l'endettement dès qu'il

y a crise. Les responsables du ministère des Finances doivent trouver des solutions hors des sentiers battus. Il faut mobiliser de nouvelles ressources, par exemple à travers le recouvrement des créances.

Nous disposons aujourd'hui de 3,5 milliards de dinars de taxation sur lesquels doivent trancher les tribunaux et le contentieux fiscal. Pourquoi ne pas entrer dans des négociations et trouver des solutions avec des accords à l'amiable. Du style : "payez le principal, et discutons des modalités de paiement des pénalités, par exemple, une réduction de 50% et le paiement des 50% restants sur 3 ou 4 ans".

Pourquoi pas un emprunt national, pas comme celui fait du temps du gouvernement Fakhfakh, de 100 millions de dinars par une obligation, et remboursable sur 10 ans avec seulement 4% d'intérêt. Il faudrait explorer de nouvelles pistes, solliciter nos compatriotes ici et la diaspora tunisienne, les personnes physiques et les personnes morales, faire appel à leurs sentiments patriotiques.

Avec une confiance ébranlée dans les organes de l'Etat et le leadership politique, un gouvernement incapable de dire non à des contestataires qui abusent de sa bienveillance ou qui profitent de sa faiblesse pour traiter d'égal à

Masse salariale de la fonction publique

La masse salariale est estimée, selon le budget complémentaire de l'Etat pour l'année 2020, à environ 19,8 milliards de dinars, contre 16,8 milliards de dinars l'année dernière, soit une hausse de 3 milliards de dinars. Les dépenses salariales et les salaires, sont estimées, à fin août 2020, à 12,6 milliards de dinars.

égal avec lui...

Il est évident que le rétablissement de la confiance doit être la priorité de ce gouvernement, en changeant de paradigmes. Il ne doit plus continuer avec cette frilosité. Céder à El Kamour et à toutes les revendications -des fois légitimes et d'autres absurdes- aux dépens des intérêts de l'Etat et de ses équilibres économiques, ne s'apparente nullement

aux pratiques de l'Etat. Ce n'est pas ça l'autorité d'un Etat. L'Etat est composé, entre autres, de 3 éléments essentiels : un territoire, une population et une autorité. La population est là (et souffre), le territoire est de 164 000 km² on le sait aussi, mais où est l'autorité de l'Etat ?

Vous ne trouvez pas que l'ARP est aussi responsable de la situation catastrophique du pays, décidant des fois plus que ne le fait le gouvernement lui-même, subissant la pression de toutes sortes de lobbys et de mafias et imposant son diktat au gouvernement ?

Je reconnais qu'à l'ARP, c'est la débâcle. Oui nous devons engager la responsabilité des députés dans ce qui se passe dans notre pays. Quelques-uns d'entre nous essayent de faire de leur mieux. Cette fois-ci, nous avons refusé de céder et exigé une refonte du budget par le ministère des Finances. Sa réponse a été qu'il était impossible de réunir plus d'un milliard de dinars. Notre réaction a été, "si vous ne pouvez pas vous procurer les 10 milliards de dinars, nous vous prions de retirer votre budget". Et vendredi dernier, tous les membres de la Commission des Finances, tous partis confondus, ont été

d'accord pour refuser de voter le budget proposé. C'est une première à l'ARP.

Quelle a été la réaction du ministère des Finances ?

Il semblerait qu'un courrier soit déjà sorti du ministère des Finances pour nous informer que tout sera revu. Aujourd'hui, il ne s'agit plus que de compression des dépenses ou de report de paiements, il faut surtout se préparer et dès maintenant à l'année 2021, laquelle sera encore plus difficile que 2020.

“ il faut faire l'amnistie et récupérer les milliards de dinars qui circulent dans l'informel.

Quelles solutions dans ce cas?

Tout d'abord, il faut faire l'amnistie et récupérer les milliards de dinars qui circulent dans l'informel. Tout cet argent compté au mètre cube et au kilogramme. Il faut obliger ses détenteurs à régulariser leur situation, et ce même si l'Etat doit user de la force. Même si on charge des brigades spéciales de sévir. Il faut des entrées en force dans leurs dépôts de marchandises et leurs

locaux.

La loi des finances complémentaire de 2014 nous autorise à le faire. Elle nous autorise la confiscation d'un montant de plus de 10 000 dinars s'il n'est pas justifié. Ces montants-là sont les «récoltes» de la contrebande et donc illégales.

Vous parlez comme si l'Etat, qui a subi les foudres d'El Kamour, des mines de phosphate et qui se soumet à tous les coups, pouvait s'engager dans une guerre contre les contrebandiers représentés à l'ARP et dont nombreux sont armés.

Il faut se préparer à l'année 2021. Il faut faire l'amnistie de change, négocier avec l'UGTT pour dire que le pays a besoin de stabilité sociale. Les entreprises publiques appartiennent à l'Etat et il revient à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement de décider des restructurations et des cessions si elles s'avèrent nécessaires.

Vous savez bien que l'UGTT parle toujours de lignes rouges, et malgré toute sa bonne volonté, Noureddine Taboubi, SG de l'UGTT, doit lui-même convaincre ses bases ?

Les syndicats ont tous les droits de défendre leurs salariés mais l'Etat a le droit de privatiser, restructurer



Pétrole

turer et s'il le faut faire appel à des actionnaires et des partenaires stratégiques pour sauver des entreprises publiques en perte de vitesse. Je ne parle pas, bien entendu, de celles opérant dans les secteurs stratégiques, telles la STEG, la SONEDE, la SNCFT, la TRANSTU, etc.

“ La RNTA est une entreprise déficitaire. C'est du jamais vu. Défendre les droits des travailleurs, oui et c'est légitime, mais ne pas privatiser une entreprise courant à sa perte est insensé.

Mais prenons l'exemple de la RNTA (Régie nationale des tabacs et allumettes, ndlr). Tous les pays du monde ont consenti à privatiser le commerce du tabac, pourquoi pas nous ? Ils sont en train de leurrer les gens. Lorsque la RNTA sera privatisée, l'argent ne manquera pas à l'Etat. Les taxes de la RNTA ne changeront pas. Quand on va la privatiser, on ne va pas dire aux acquéreurs, “vous êtes dispensés du paiement des droits et des taxes“ ! Si je privatise, les droits et taxes

ne vont pas être réduits, mais au contraire la contrebande sera jugulée. Lorsque je mets fin à la contrebande, je vais augmenter la production locale et par conséquent augmenter les impôts locaux, et avoir une entreprise bénéficiaire. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La RNTA est une entreprise déficitaire. C'est du jamais vu. Défendre les droits des travailleurs, oui et c'est légitime, mais ne pas privatiser une entreprise courant à sa perte est insensé.

“ Des entreprises déficientes qui n'ont plus de fonds propres et qui ont englouti leur capital. Et ce ne sont pas les moindres : la CNRPS, la CNSS, la STIR, l'Office des céréales, la STEG, et d'autres.

Combien d'entreprises publiques sont bénéficiaires ?

Nous avons 110 entreprises publiques dont plusieurs sont déficientes. 7 entreprises

La demande nationale de produits pétroliers a diminué de 12%, à 2,99 Mtep, à la fin du troisième trimestre 2020, en raison, essentiellement, du confinement total décidé par le gouvernement durant la période de mars, avril et mai 2020, afin de juguler la pandémie du COVID 19, selon le rapport mensuel «La conjoncture énergétique», publié vendredi, par le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines.

La consommation de carburants routiers (qui représente 65% de la consommation totale des produits pétroliers) a diminué de 7%, à fin septembre 2020, alors que la consommation de gasoil a régressé de 9% et celle de GPL a baissé de 1%.

D'autre part, la consommation de jet aviation a baissé de 74% courant le mois de septembre 2020. Quant à la consommation de coke de pétrole, utilisé exclusivement par les cimenteries, elle a diminué de 17% entre fin septembre 2019 et fin septembre 2020.



Transferts TRE +10%

Pour ce qui est des revenus du travail cumulés, ils ont augmenté de près de 10%, à environ 4,7 milliards de dinars.

souffrent ont des fonds propres négatifs pour 10 milliards de dinars. Pourquoi ne pas garder deux banques publiques et privatiser l'une des trois ? Pourquoi autant de participations de l'Etat dans les banques mixtes ? Tout le monde parle de garder les bijoux de famille, mais ce ne sont plus des bijoux, plutôt des babioles. Des entreprises déficitaires qui n'ont plus de fonds propres et qui ont englouti leur capital. Et ce ne sont pas les moindres : la CNRPS, la CNSS, la STIR, l'Office des céréales, la STEG, et d'autres.

Il faut sauver ces entreprises, et pour y parvenir, il faut accepter quelques sacrifices. Il faut revoir les prix et réduire la compensation ou au moins l'orienter vers ceux qui la méritent.

Les classes modestes dans notre pays sont en souffrance mais ne pensez-vous que la compensation doit profiter aux plus démunis et pas à tout le monde ?

Il y a deux ans, j'ai proposé un régime de subvention pour la vente de la bouteille de gaz. Aujourd'hui la bouteille est vendue à 7,500 dinars, le coût de revient est à 21 dinars. La compensation du gaz en bouteille coûte 600 millions de dinars par an.

J'ai proposé une solution très simple : des bouteilles rouges

pour les lieux à usage commercial, les professionnels, les restaurants, les gargotes, et des bouteilles bleues pour les familles et citoyens qui n'ont pas le gaz de ville. L'Etat ne peut plus assurer les dépenses de compensation pour des produits consommés par tout le monde. Il faut arrêter de prendre des mesures anti économiques tels les recrutements dans la fonction publique. Formons nos jeunes, créons des lignes de financement destinées aux jeunes pour les aider à faire des projets, ou leur octroyer des terres pour travailler l'agriculture. Mais arrêtons avec la fonction publique ; la fonction publique est à genoux.

“ **Le pire. Le Club de Paris, une conférence de donateurs et la perte de notre souveraineté.**

Qu'est-ce qui attend la Tunisie si les réformes ne sont pas faites ?

Le pire. Le Club de Paris, une conférence de donateurs et la perte de notre souveraineté.

C'est la nouvelle colonisation si nous tombons dans la cessation de paiement, c'est la domination

du Fonds monétaire et de la Banque mondiale. Nous ne discuterons plus des solutions, nous nous soumettrons aux instructions. On nous exigera la baisse des salaires, la privatisation des entreprises publiques, une réforme profonde de l'Administration, et si nous refusons, on ne nous prêtera pas de quoi acheter du blé, des médicaments, des pièces de rechanges.

Nous avons -13% dans la productivité du secteur mines et énergie, et une régression globale de 1,3% de la productivité. C'est scandaleux, la valeur travail est devenue insignifiante = 0. Alors si nous voulons garder notre souveraineté, mettons nous au travail, menons nous-mêmes nos réformes aussi douloureuses soient-elles.

Entretien conduit par Amel Belhadj Ali



Start-up Act

**START
UP
ACT** ↑

Pour la première fois en Tunisie, un dispositif juridique exclusivement dédié à l'entrepreneuriat innovant a été instauré. Connus sous l'appellation " Start-up Act

", ce dispositif définit ce qu'est une start-up et intègre des mesures structurées autour d'un " Label " de mérite ainsi que des avantages aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux jeunes entreprises fraîchement lancées.

Dans une interview accordée à l'Agence TAP, le Directeur Général de l'Innovation et du Développement Technologique au Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines, Kais Mejri, revient sur les résultats accomplis depuis l'instauration de cette

loi et aussi sur les défis à relever pour pérenniser les jeunes entreprises et l'innovation en Tunisie. Interview

Depuis la promulgation du " Start-up Act " en avril 2018, combien de start-ups ont été créées jusqu'à présent, dans quels secteurs d'activités et combien d'emplois ont-elles généré ?

Kais Mejri (KM): Selon le dernier rapport de Smart Capital, l'opérateur chargé de la gestion du

programme start-up Act, il y a eu 248 labels qui ont été octroyés, représentant en moyenne 20 start-ups créées par mois. Ces start-ups labellisées sont réparties sur tout le territoire tunisien avec une forte concentration dans le Grand Tunis (75%).

Les six principaux secteurs d'activités visés par les start-ups sont : le développement de logiciels et de services (Business Software & Services), le e-commerce ou la

création des places de marchés (Marketplace), l'éducation (EdTech), les finances (FinTech), les industries culturelles et créatives et, enfin, la santé (Health Tech). Ces six secteurs représentent à eux seuls 60% de la population des start-ups et reflètent bien le degré de maturité de ces secteurs ainsi que les attentes et préoccupations de l'entreprise tunisienne et du citoyen.

La moitié des services innovants proposés par les start-ups labellisées, est destinée au marché d'entreprises puis, dans une moindre mesure, aux larges populations des consommateurs.

Pour ce qui est des emplois créés, le nombre en cumulé est de 2829 emplois y compris les fondateurs, ce qui représente en moyenne 11 personnes pour chaque start-up labellisée. Il faut noter que 28% sont de ces emplois ont été créés durant la 1ère année du Start-up Act.

Ces start-ups, ont-elles, d'après vous, de grandes chances de prospérer sur le marché local et partant de s'internationaliser ?

Malgré leur jeune âge (estimé à deux ans et demi en moyenne), plusieurs start-ups ont déjà réussi à s'implanter à l'international (notamment en Europe, l'Afrique et la région MENA) tels que InstaDeep, DataVora, Enova Robotics, Valomnia ou Intigo...

En 2017, le Forum Economique Mondial a retenu 5 startups tunisiennes qui vont façonner le futur. Il s'agit des start-ups BARAC, SIMPLE EXPERT, GO MY CODE, NEXTPROTEIN, IRIS TECHNOLOGIE.

L'écosystème d'innovation en Tunisie suscite aussi, un intérêt auprès des start-ups étrangères.





Le dispositif tunisien a permis l'attraction de 14 filiales de start-ups étrangères. Ceci témoigne du potentiel de notre écosystème mis en place.

Je pense qu'avec la création du fonds des fonds, la bourse des startups, le crowdfunding, et l'ensemble des réformes en cours, cette dynamique va s'intensifier davantage dans le futur.

Aussi, ce modèle tunisien inédit inspire aujourd'hui plusieurs pays africains tels que le Maroc, le Ghana, l'Égypte, le Nigeria, etc.. Ces pays ont montré leur intérêt à comprendre toutes les étapes, la dynamique mise en place et les résultats de l'expérience tunisienne.

Certains pays comme le Rwanda, le Congo et le Sénégal ont déjà entamé la mise en œuvre de projets de lois visant à faciliter le climat des investissements et les procédures de création d'entreprises dans leur pays.

En dépit de ce potentiel, il

existe toujours des défis à relever pour développer l'entrepreneuriat innovant en Tunisie ?

Oui, le développement de l'entrepreneuriat innovant en Tunisie doit faire face à 3 défis majeurs : Primo, la capacité du pays à retenir ses talents et faire face à la fuite des cerveaux et sa capacité aussi, à attirer les talents des autres pays notamment du continent africain qui connaît une vivacité de son écosystème d'innovation. Réussir à créer un environnement multiculturel est très important pour générer de la richesse et de l'innovation.

Secundo, la capacité du pays à offrir à ses start-ups l'infrastructure technologique nécessaire pour développer leurs solutions, dans les mêmes conditions et au même prix de leurs concurrents internationaux (puissance de calculs, connectivités, outils de paiement tels que le Pay pal, etc...)

Tertio, c'est la capacité du pays à

créer à moyen terme, des licornes tunisiennes de niveau continental ou international qui seront capables de créer une synergie à tous les niveaux pour hisser l'offre technologique tunisienne.

Quel est le profil de ces créateurs de start-ups et pouvez-vous nous donner la proportion des femmes/filles parmi ces créateurs ?

La caractéristique principale du tissu entrepreneurial innovant en Tunisie réside dans la population relativement jeune. En effet, 93% des startupeurs sont âgés entre 20-49 ans.

La deuxième caractéristique est que ces entrepreneurs disposent d'une forte expertise technique. D'abord, parce que plus de 70% disposent d'un niveau académique assez élevé (niveau BAC+5 et plus) expertise tirée essentiellement des filières d'Ingénierie et Technique, ensuite, parce que plus de 70% des startupeurs disposent d'une expérience professionnelle qui dépassent les cinq ans. On est loin du modèle entrepreneurial post indépendance, formé d'entrepreneurs autodidactes.

Seulement 6% des fondateurs de start-ups labellisées sont des étudiants ou de nouveaux diplômés.

Pour les femmes, elles sont au

coude à coude avec les hommes dans le développement de la jeune pousse, puisque 40% des emplois créés sont occupés par des femmes. En revanche, là où le bât blesse, c'est quand il s'agit de prendre l'initiative de fonder l'entreprise : les femmes, semble-t-il, sont moins entreprenantes, seulement 4% des start-ups ont été fondées exclusivement, par des femmes contre 68% pour les hommes.

Ce constat n'est pas spécifique à la Tunisie. L'entrepreneuriat féminin est une préoccupation mondiale notamment dans le domaine des TIC d'où d'ailleurs la multiplicité des initiatives internationales pour solutionner ce problème.

D'après vous, comment la transformation digitale en Tunisie pourrait aider à booster le mouvement de création de start-ups, au cours des prochaines années ?

La priorité annoncée par le gouvernement pour entreprendre un vaste programme de transformation digitale dans l'administration publique constitue une vraie opportunité pour améliorer l'efficacité de l'appareil de l'Etat. Ce programme, qui passera nécessairement par les procédures des marchés publics, risque de ne pas donner une chance aux solutions innovantes proposées par les start-ups tunisiennes.

L'expérience de la crise covid19 a bien montré que les start-ups ont une capacité à répondre aux besoins avec une grande agilité et performance. Les centaines d'initiatives proposées pendant la première vague de la pandémie n'ont pas pu aboutir dans un contexte où on applique les règles classiques des marchés publics, basées sur le modèle de cahiers des charges spécifiant des caractéristiques d'un produit existant sur le marché.

C'est pour cela, qu'il faut profiter de ce programme ambitieux, pour faire d'une pierre deux coups : réformer l'Etat, tout en redynamisant l'écosystème des start-ups, à travers la réservation d'une place importante dans la commande pour l'offre innovante.

Le ministère chargé de l'Industrie, en partenariat avec la Haute Instance de la Commande Publique (HAICOP) et le ministère des TIC ont lancé récemment, un programme pour promouvoir l'achat public d'innovation. Ce programme vise à faciliter l'accès des start-ups à la commande publique qui représente déjà à elle seule 40% du budget de l'Etat et 18% du PIB du pays.

Le programme, financé par le programme européen Innov'i, aura la mission d'adapter la réglementation et de professionnaliser l'acheteur public.

STEG Impayés

Les dettes impayées envers la Société tunisienne d'exploitation de l'électricité et du gaz (STEG) ont atteint, à fin septembre 2020, 2,201 milliards de dinars, contre 1,662 milliard de dinars à fin 2019. Ces dettes se répartissent entre secteur privé, administrations et institutions publiques et municipalités.

Les dettes du secteur privé dont en particulier les clients résidentiels ont atteint 1,118 milliard de dinars, contre 822 millions de dinars (MDT) en 2019, alors que les dettes des industriels ne dépassent pas les 3% du total des dettes impayées.

Les dettes publiques constituent 50% du total des dettes, atteignant 1,082 milliard de dinars, contre 840 MDT à la fin de 2019, réparties comme suit: administrations publiques (435 MDT), municipalités (182 MDT) et institutions publiques (466 MDT).



L'inclusion Digitale Lever économique et social

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT AU 1ER EVENT LE 05/11/2020 À
16H SUR [Linked in](#)



Tech Trends by TT

« Il est temps d'offrir à la PME les moyens d'aller graduellement vers l'échelle de maturation digitale »

Cette phrase est signée Samir Saïed, le PDG de Tunisie Telecom qui clôturait la première édition de l'événement Tech Trends By TT, organisé en webinaire jeudi 6 novembre 2020 sur le thème « L'inclusion digitale, levier économique et social ».

Les sous-thèmes débattus sont :

Enjeux et avantages de l'inclusion digitale
Digital et accès à l'éducation
Impact socioéconomique
Success stories tunisiennes.

Les débatteurs sont entre autres Tawfik Jelassi, qu'on ne présente plus, Christopher Fabian (senior advisor of UNICEF ventures), Dr Zohra Yermiche (directeur du programme Connect to learn Ericsson), Dr Borhene Chakroun, Lasaad Ben Dhieb, Adnen Ben Halima...

A la question de Wassim Ben Larbi de savoir pourquoi TT organise cet événement, Samir Saïed a répondu que « c'est parce que nous vivons une ère de la révolution digitale, et de ce fait, aucun secteur d'activité, aucune industrie ne sera épargné par cette transformation radicale ».

Il constate à l'instar de beaucoup d'autres que « les ICT (technologies de l'information et de la communication) sont en train de transformer radicalement le quotidien et la vie de tous les citoyens. Nous avons aujourd'hui un accès incroyable à l'information, un accès immédiat à la connaissance, on peut traiter toutes ses démarches administratives à distance, faire des opérations chirurgicales à distance. En plus, les ICT nous permettent de nous connecter avec nos plus proches. Donc, Tunisie Telecom, en tant qu'opérateur télécoms historique public, ne peut pas rester à la marge de cette révolution. Nous nous devons de jouer un rôle de promoteur de cette culture, de cette transformation radicale ».

Par ailleurs, en lançant Tech Trends qui sera un événement trimestriel, TT a pour ambition de rassembler les talents et compétences du pays –mais aussi internationaux- pour parler des sujets d'actualité, ajoute M. Saïed. Car, cette actualité ne s'arrête pas dans le monde des télécoms, c'est un monde

mouvant. « Nous devons être à la page, et cette plateforme sera partagée par l'ensemble des compétences qui peuvent un peu éclairer le chemin pour les individus pour leur propre épanouissement, pour le suivi de cette extraordinaire révolution. Cela est surtout valable pour la PME qui a un potentiel de développement énorme... ».

Pourquoi le choix de cette thématique ?

La réponse de Samir Saïed est limpide. Aujourd'hui on reproche aux TIC de créer des inégalités. Ce n'est pas tout à fait faux, dit-il. Parce que quand on voit que 1% de la population mondiale possède 50% de la richesse mondiale, essentiellement dans les Fintech, on peut se poser la question de savoir si c'est une force de bien ou une force de mal. « Nous pensons à TT que la technologie doit être un moteur de développement, d'inclusion et de promotion sociale. Jamais dans l'histoire nous avons eu ces moyens pour pouvoir rattraper le retard de développement et aller dans le sens du progrès social ».

En effet, Samir Saïed estime que le gap d'inégalités qui s'est creusé aujourd'hui est "intolérable", "inacceptables".

Et il explique –en dénonçant : « Les infrastructures sont concentrées dans les villes en ignorant

le monde rural, nous avons les hommes qui sont plus connectés que les femmes, les pauvres moins connectés que les riches. Pour changer cet état de fait, il faut que les gouvernements, les ONG, les opérateurs, les entrepreneurs et toutes les bonnes volontés unissent leurs forces pour réduire ce gap et permettre ainsi aux PME/PMI et autres de bénéficier de l'extraordinaire révolution que représente la transformation digitale ».

Lobna Smida, une leçon d'humilité pour tous...

Dans son intervention de clôture de la session, Samir Saïed a semblé ravi des différentes contributions des intervenants. «J'ai vécu beaucoup de moments forts pour cette 1ère édition. Mais je pense que je ne peux pas ne pas rebondir sur l'intervention de Mme Lobna Smida. Cette dame est un exemple, une leçon de courage. Elle nous a donné à tous une leçon d'humilité. Elle a dit énormément de choses sensées, entre autres « quand on veut on peut ».

En tout cas, pour M. Saïed, le digital justement doit être un outil d'épanouissement. Et pour étayer ses idées, il cite Wilson Churchill qui disait que « l'avenir sera radieux pour moi, car j'ai l'intention de l'écrire moi-même ». Alors, Saïed considère Aujourd'hui que, avec la possibi-



lité d'avoir les connaissances au bout des doigts, on peut acquérir toutes les compétences qu'on veut pour pouvoir réussir dans sa vie, individuelle et professionnelle.

Le PDG de TT a aussi rebondi sur l'intervention Tawfik Jelassi, concernant le «... ce moment fantastique à Borj Khadhra, cet accueil avec des pleurs... Je dirais que TT a énormément investi pour justement atteindre cette localité, car la connecter c'est symbolique et primordial pour TT ; c'est plein de sens et de leçons. Je me souviens de la fierté de si Moktar Mnakbi (ancien PDG de TT, ndlr) pour de ce devoir accompli en connectant Borj Khadhra ».

Et il pense qu'on peut maintenant généraliser cette expérience.

TT est une entreprise publique nationale, souligne-t-il, et connecter les zones lointaines ou « zones blanches » n'est pas chose aisée, cela coûte 2 fois plus cher que le reste et c'est 10 fois moins rentable, selon une étude mondiale. C'est pour dire combien il est difficile pour un seul opérateur d'investir pour connecter ces zones.

Heureusement, à travers le fonds E-Gov pour l'installation de la fibre optique, plus de 2 500 établissements scolaires vont être connectés en fibre optique,

ce qui permettra à toute la région de s'intégrer par la grande porte au grand débit, à la fibre optique. Ça va ouvrir toutes les possibilités, y compris pour les pme et pmi et les professionnels, explique Saïed.

Il rappellera également que nous avons perdu la montée en cadence dans la valeur ajoutée au cours des années 90, ce qui fait que nous n'avons pas pu exploiter toutes les opportunités offertes dans l'éducation. « Mais aujourd'hui on a une excellente occasion de nous rattraper avec le digital ; nos ingénieurs font partie des meilleurs du monde, même si beaucoup d'entre eux sont en train de quitter le pays ».

Et d'appeler à « ... créer l'écosystème qui permet de les retenir et leur permet de s'épanouir et produire. Car il ne s'agit pas uniquement de l'infrastructure -TT et l'Etat s'en chargent-, mais de créer de contenu... ». Il estime qu'Internet ne doit pas être un simple moyen de voir des vidéos ou Facebook, il faut que ce soit un moyen de développement et de promotion, individuel et professionnel.

Et c'est aux entreprises, startups et autres développeurs d'apporter ce contenu.

L'importance des partenariats

Le président directeur général

Chômage technique

Le ministre des Affaires sociales, Mohamed Trabelsi, a déclaré que plus de 10 000 travailleurs ont été mis en chômage technique au cours des 9 premiers mois de l'année 2020, répartis sur 73 institutions.

de Tunisie a également évoqué l'intention de Tunisie de travailler avec l'écosystème (startuppeurs, opérateurs ICT...) parce qu'il faut trouver de solutions globales, « car la collaboration et le partenariat amènent de bien meilleurs résultats que si l'on y va solo... ».

Plus important encore, Samir Saïed dira qu'il est maintenant temps d'offrir à la PME tunisienne les moyens d'aller graduellement dans cette échelle de maturation digitale, pour les ICT ne soient plus un moyen d'enrichissement du plus petit nombre (1%) aux dépens du plus grand.

Talal BAHOURY



Entreprises allemandes en Tunisie

Pas de reprise avant 2022

Les effets de la pandémie Covid-19 dans le monde entier se font de plus en plus ressentir. Face à cette grande incertitude qui plane sur l'évolution de l'économie mondiale, l'AHK Tunisie a mené une enquête à laquelle ont participé 111 entreprises membres en Tunisie œuvrant majoritairement dans le secteur industriel. Cette enquête s'inscrit dans le cadre

du "AHK World Business Outlook" réalisé par le réseau mondial des AHK.

Une perspective en demi-teinte

Même si la majorité des entreprises interrogées restent relativement confiantes quant à la situation commerciale de leur entreprise (46% prévoient même une croissance dans les

12 mois à venir), 40% estiment que la conjoncture économique se détériorera courant 2021.

Les participants à l'enquête étaient moins optimistes quant à la question du développement économique. En effet, l'instabilité du cadre de la politique économique ainsi que la baisse de la demande de produits et services représentent pour la majorité des sociétés les menaces majeures



pour leur développement économique.

Des réductions de coûts à l'ordre du jour

Afin de contrer les effets de la crise de Covid-19, 51% des entreprises prévoient de réduire leurs coûts. Uniquement 66% se voient en mesure de garder le même plan d'emploi.

26,4% ont l'intention d'investir moins sur leurs sites internationaux au cours de la période à venir.

Les restrictions de voyages pèsent lourd

En effet, parmi les répercussions de la pandémie Covid-19, 78% des sociétés estiment que la restriction de voyage pèse lourd sur leur entreprise. 59% des entreprises questionnées estiment même avoir besoin de soutien pour les voyages d'affaires notamment vers l'Allemagne.

En quête de nouveaux marchés

Pour plus de 84%, l'Allemagne est une région favorisée pour rechercher de nouveaux fournisseurs. 59% des entreprises réfléchissent même de s'implanter en Allemagne. Pour ces entreprises, même une délocalisation de sites ou de leur propre production semble possible en raison de la

Tourisme -62%

De même, les recettes touristiques cumulées ont chuté de 62%, à 1,8 milliard de dinars, à la fin des dix premiers mois de l'année en cours, contre 4,8 milliards de dinars, à la même date de 2019.

crise actuelle.

Pas de reprise avant 2022

Compte tenu de ces nombreuses difficultés économiques et les défis gouvernementaux qui doivent être surmontés, 70% des entreprises questionnées restent sceptiques concernant une reprise économique rapide et n'envisagent un retour à la normale qu'en 2021 voire 2022.

La digitalisation avant tout

Cependant, il est à noter que parmi les mesures prévues pour lutter contre les répercussions de la Covid-19 sur leur entreprises, la digitalisation représente un atout majeur. 57% des sociétés prévoient un renforcement de leur digitalisation.

Kiosque Numérique
WMC
nouvelle version



► **Des magazines,
des Hors-séries,
des Revues,
des Documents
et des eBook...**

CP BIAT PRIX

La BIAT remporte le prix de « meilleure gouvernance bancaire en Tunisie » décerné par Capital Finance International



Tunis, le 05 novembre 2020 – La BIAT, Banque Internationale Arabe de Tunisie a obtenu la récompense de « meilleure gouvernance bancaire en Tunisie » décernée par le magazine Global Finance pour la deuxième année consécutive. Ce prix appuie l'excellence du système de gouvernance de la BIAT, un des piliers de sa réussite.

Au titre de l'année 2020, le magazine anglais Capital Finance International (CFI.co), référentiel international d'analyses financières et économiques, a accordé à la BIAT son prix

de « meilleure gouvernance bancaire en Tunisie », et ce pour la deuxième année consécutive. Cette distinction salue les prouesses de la BIAT sur un certain nombre de critères : la stabilité et la performance financière ; la qualité du service client ; la création de valeur et l'innovation ; le leadership exécutif ; l'excellence dans la gouvernance de l'entreprise ; la gestion des risques ; l'utilisation de la technologie et l'intégration de la responsabilité sociétale des entreprises dans la stratégie de la banque.

Le jury de spécialistes de Capital

Finance International a mis en évidence dans son rapport les points suivants qui ont valu à la BIAT ce label :

- La BIAT a consacré du temps et des efforts à développer un système de gouvernance exceptionnel ;
- Socialement responsable, la BIAT intègre les principes de la responsabilité sociétale et environnementale dans sa stratégie ;
- Banque d'experts, la BIAT dispose d'équipes spécialisées dévouées au service de tous ses clients : particuliers, entrepreneurs, PME, grandes entreprises et institutions ;
- C'est un pilier du secteur bancaire faisant preuve d'un leadership éthique et d'une collaboration active avec tous les acteurs.

Le rapport du jury est disponible sur ce lien : <https://cfi.co/awards/africa/2020/banque-internationale-arabe-de-tunisie-best-bank-governance-tunisia-2020/>



Ce label d'excellence international honore la BIAT et vient appuyer sa détermination de développement à tous les niveaux pour se hisser aux standards internationaux.

À propos de CFI.co

CFI.co est un journal imprimé et une ressource en ligne présentant des informations sur les affaires, l'économie et la finance. La revue reconnaît que la distinction traditionnelle entre marchés émergents et développés est maintenant beaucoup moins significative à mesure que les économies mondiales convergent. Basé à Londres, la ville la plus multiculturelle du monde, CFI.co couvre et analyse les facteurs à l'origine de ce changement. En combinant les vues des principales organisations multilatérales et nationales avec le leadership éclairé de certains des plus grands esprits du monde, l'équipe éditoriale dédiée de CFI.co veille à ce que les lecteurs comprennent mieux les forces qui influencent et transforment l'économie mondiale.

À propos du programme de prix CFI.co

Chaque année, CFI.co recherche des personnes et des organisations qui contribuent de manière significative à la convergence des économies et apportent une réelle valeur ajoutée à toutes les parties prenantes. CFI.co, réalisant des reportages en première ligne sur les économies en mouvement, se rend compte que les meilleures pratiques se trouvent partout dans le monde. Le programme de récompenses vise à identifier et à récompenser l'excellence où qu'elle se trouve. Le programme vise à inspirer les autres à améliorer encore plus leurs performances.

A propos de la BIAT :

Banque universelle, acteur de référence en Tunisie, la BIAT constitue aujourd'hui un groupe bancaire solide avec ses filiales dans les domaines de l'assurance, de la gestion d'actifs, du capital-investissement, de l'intermédiation boursière et du conseil. Implantée sur tout le territoire, la BIAT compte aujourd'hui 205 agences à travers toute la Tunisie. Près de 2000 collaborateurs travaillent au service de tous ses clients : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels.

Très attentive à sa responsabilité sociétale, la BIAT a traduit son

27 000 emplois

Vingt-sept mille (27 000) emplois permanents seront perdus en 2020 à cause de la crise de Covid-19 dans l'hôtellerie, selon la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH), sachant que le secteur offre environ 60 000 postes d'emplois permanents.

Les représentants de la FTH ont également fait savoir que 50% des hôtels ont suspendu leurs activités et fermé leurs portes, mais ce taux pourrait atteindre les 90% d'autant plus que le nombre de nuitées passées a chuté de 80% à fin septembre 2020 par rapport à la même période de l'année 2019.

positionnement citoyen par de nombreux engagements. La création de la Fondation BIAT pour la jeunesse tunisienne, au printemps 2014, en est emblématique et ancre cet engagement de façon pérenne. www.biat.com.tn



Une start-up tunisienne développe une main bionique destinée à l'Afrique

La start-up tunisienne Cure Bionics, basée à Sousse, a développé une main bionique imprimée en 3D et adaptée aux besoins des handicapés en Tunisie et en Afrique.

Grâce à son logiciel, capable d'imprimer sur place en 3D, la jeune société développe,

aujourd'hui, des prothèses de main, modulables et adaptées à chaque morphologie à partir de matériaux écologiques, explique le fondateur de la jeune société, Mohamed Dhaouafi, dans une vidéo diffusée sur sa page Facebook.

Ces prothèses pourraient être

personnalisées selon la couleur de la peau et au goût des bénéficiaires.

Les doigts en plastique de cette main sont commandés par les muscles du bras, des pièces imprimées en 3D faciles à remplacer et son rechargeable par énergie solaire.

Le premier prototype était développé par Dhaouafi, 28 ans, pour un projet universitaire lorsqu'il étudiait à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse (ENIS) (côte est de la Tunisie).

Techniquement, les consignes

sont transmises à la main artificielle après être interprétées par un logiciel, à travers des capteurs sur le bras humain qui détectent les mouvements musculaires.

La main est aussi dotée d'un poignet articulé et de quatre

doigts mus par ces impulsions musculaires. Le pouce, avec articulation mécanique, doit être mis en position manuellement.

En effet, l'intelligence artificielle permet de reconnaître les impulsions musculaires des mouvements complexes, afin de faciliter l'usage de la prothèse.

Ce jeune ingénieur tunisien, fondateur de la startup Cure Bionics, en 2017 a débuté ses projets modestement. Aujourd'hui, sa jeune société est installée dans une pépinière d'entreprises adossée à l'ENIS.

Cure Bionics espère commercialiser ses premières prothèses d'ici quelques mois en Tunisie, a-t-on indiqué de même source. Elle envisage ensuite de les vendre sur les marchés des pays du continent africain où plus des trois quarts des personnes ayant besoin d'assistance technique n'y ont pas accès, selon l'Organisation mondiale de la santé.

Le jeune entrepreneur tunisien figure, désormais, parmi la liste des innovateurs de moins de 35 ans distingués en 2019 par la MIT Technology Review.

Il est aussi cité par Forbes Middle East (Moyen-Orient), comme l'un des 30 jeunes innovateurs qui sont en train façonner l'avenir de la région.



Devises, Taux, Indicateurs

Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

10/11/2020

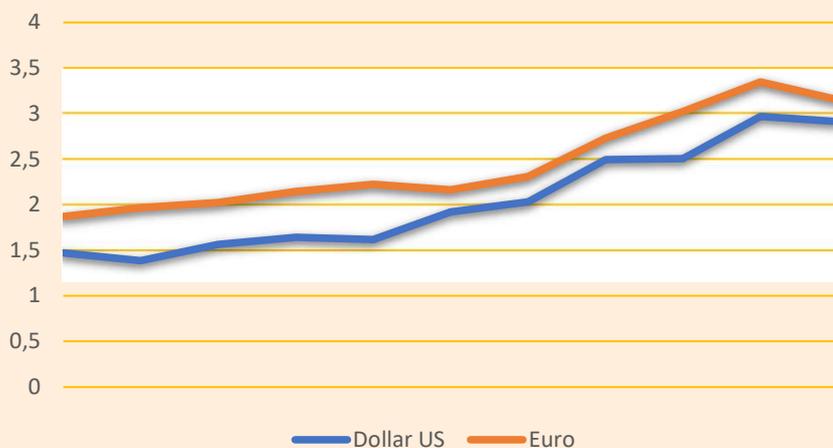
| MONNAIE | SIGLE | UNITÉ | VALEUR |
|-----------------|-------|-------|---------|
| DINAR ALGÉRIEN | DZD | 10 | 0,2139 |
| DOLLAR CANADIEN | CAD | 1 | 2,1137 |
| DOLLAR DES USA | USD | 1 | 2,7477 |
| LIVRE STERLING | GBP | 1 | 3,6428 |
| YEN JAPONAIS | JPY | 1000 | 26,1219 |
| DIRHAM MAROCAIN | MAD | 10 | 3,0066 |
| FRANC SUISSE | CHF | 10 | 30,0614 |
| EURO | EUR | 1 | 3,2471 |
| DINAR LIBYEN | LYD | 1 | 2,0276 |
| Yuan Chinois | CNY | 1 | 0,4158 |

Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

| PERIODE | USD | EUR |
|---------|--------|--------|
| 3 MOIS | 2,7898 | 3,3056 |
| 6 MOIS | 2,8320 | 3,3616 |

Cours de devises en dinar Tunisien

Evolution Mai 2010 - 2020



6,21%

TMM

10/11/2020



6,25%

TID

10/11/2020



6,30%

TMM

Octobre 2020



5,00%

TRE

Novembre 2020



21,368

Milliard

Avoirs en devise

11/11/2020

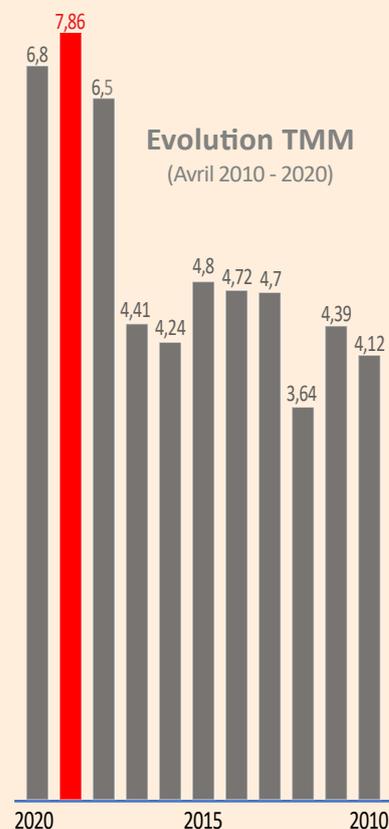


148

Jours

d'importation

11/11/2020



Dettes fiscales

Les personnes physiques et morales redevables de dettes fiscales au profit de l'Etat peuvent encore bénéficier des mesures exceptionnelles visant à réduire les effets de la crise du Coronavirus, a indiqué le ministère de l'Economie, des Finances et de la Promotion de l'investissement dans un communiqué publié dimanche 8 novembre.

Ces mesures prévoient essentiellement de prolonger à 7 ans les délais du calendrier de paiement dont la souscription a été fixée avant le 1er avril 2019, selon l'article 73 de la loi de finances pour l'année 2019 relatif à la régularisation de la situation fiscale des contribuables.

Le ministère a, à cet égard, appelé les personnes physiques et morales concernées à prendre contact avec les bureaux des recettes des finances auprès duquel le calendrier a été souscrit afin de soumettre leurs demandes de prolongation.

Pour ce qui est des entreprises touchées par la crise, elles peuvent rééchelonner leurs dettes fiscales cumulées au titre de 2019 et 2020 et qui n'ont pas fait l'objet de souscription à un



calendrier de paiement.

Elles peuvent également prolonger à 7 ans la souscription du calendrier de paiement et bénéficier d'une exonération de paiement d'une avance lors de la souscription.

Les personnes physiques et morales qui bénéficient d'un ticket d'éligibilité sont appelés à soumettre leurs demandes de prolongation auprès des recettes des finances.

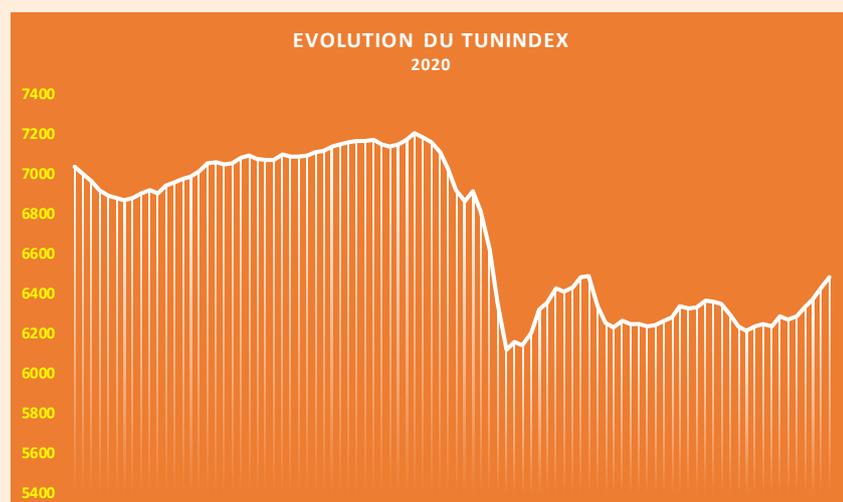
Pour ce qui est des personnes qui ne sont pas concernées par ces mesures et qui sont redevables de dettes fiscales, elles doivent régulariser leur situation auprès des recettes des finances afin d'éviter les contraventions.

Le ministère a mis en place des numéros de téléphone pour avoir plus d'informations sur ces mesures : 71240605 / 71259838 (poste 426).

Tunindex**6 567,99**Var. Année **-7,78 %**
006/11/2020**Tunindex 20****2 830,63**Var. Année **-9,52%**
06/11/2020Volume semaine **12,813** Million DTCapitalisation **22,399** Milliard DTPER marché **9,33**
(Septembre)

INDICES SECTORIELS

| Code ICB | | INDICE | Var An |
|-------------|---|-----------------|----------------|
| 8000 | Sociétés Financières | 4 022,16 | -18,65% |
| 8300 | Banques | 3 678,95 | -20,96% |
| 8500 | Assurances | 12 008,77 | 4,11% |
| 8700 | Services Financiers | 5 181,45 | 5,95% |
| 5000 | Services aux Consommateurs | 2 435,44 | -6,78% |
| 5300 | Distribution | 3 800,26 | -6,80% |
| 3000 | Biens de Consommations | 8 349,55 | 11,77% |
| 3300 | Automobile et équipements | 1 205,32 | -26,45% |
| 3500 | Agro-Alimentaire et Boissons | 10 743,13 | 14,38% |
| 3700 | Produits Ménagers et de Soins Personnel | 2 278,00 | 6,02% |
| 2000 | Industries | 1 281,04 | 6,13% |
| 2300 | Batiment et Matériaux de Constructions | 601,91 | 15,33% |
| 1000 | Matériaux de Base | 2 644,14 | -29,09% |



+ FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

| | CLOTURE | VAR. Hebdo |
|----------------|---------|------------|
| SIAME | 3,480 | 15,38% |
| UADH | 1,210 | 8,32% |
| CELLCOM | 5,400 | 7,83% |
| SOMOCER | 1,020 | 5,71% |
| AIR LIQUIDE TN | 76,500 | 4,62% |

+ FORTES BAISES DE LA SEMAINE

| | CLOTURE | VAR. Hebdo |
|---------------------|---------|------------|
| MAGASIN GENERAL | 19,400 | -7,61% |
| SIPHAT | 4,110 | -7,43% |
| ESSOUKNA | 2,580 | -4,44% |
| TAWASOL GPH | 0,230 | -4,16% |
| ATELIER MEUBLE INT. | 2,820 | -4,08% |

+ FORTES BAISES DE L'ANNEE

| | CLOTURE | VAR. Hebdo |
|-------|---------|------------|
| ICF | 58,000 | -52,03% |
| STEQ | 4,360 | -41,87% |
| MPBS | 3,590 | -38,10% |
| ASSAD | 4,520 | -37,22% |
| MIP | 0,140 | -36,36% |

+ FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

| | VOLUME (MDT) | % Volume Total |
|----------------|--------------|----------------|
| SERVICOM | 2,100 | 244,26% |
| TUNIVEST SICAR | 9,550 | 89,86% |
| AETECH | 0,580 | 75,76% |
| ADWYA | 4,380 | 72,44% |
| BH ASSURANCES | 48,990 | 53,09% |

COTATIONS

| Titres | Nominal | Titres admis | Clôture | | | Variation Hebdo | Variation Année | Capitalisation (MDT) |
|-----------------------------------|---------|--------------|-----------|--------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| | | | Déc. 2019 | Semaine précédente | 06/11/2020 De la semaine | | | |
| SOCIETES FINANCIERES | | | | | | | | 9 110,804 |
| BANQUES | | | | | | | | 7 591,840 |
| Amen Bank | 5 | 26 481 000 | 29,190 | 24,400 | 24,100 | -1,23% | -17,44% | 638,192 |
| ATB | 1 | 100 000 000 | 4,060 | 2,990 | 2,970 | -0,67% | -26,85% | 297,000 |
| BH Bank | 5 | 47 600 000 | 11,940 | 8,640 | 8,980 | 3,94% | -24,79% | 427,448 |
| BIAT | 10 | 17 000 000 | 114,000 | 93,000 | 91,400 | -1,72% | -19,82% | 1 553,800 |
| BNA | 5 | 64 000 000 | 11,890 | 8,690 | 8,580 | -1,27% | -27,84% | 549,120 |
| Banque de Tunisie | 1 | 225 000 000 | 7,800 | 6,500 | 6,550 | 0,77% | -16,03% | 1 473,750 |
| BTE (ADP) | 20 | 1 000 000 | 9,230 | 8,600 | 8,350 | -2,91% | -9,53% | 8,350 |
| STB | 5 | 155 375 000 | 4,680 | 3,380 | 3,290 | -2,66% | -29,70% | 511,184 |
| Attijari Bank | 5 | 40 741 997 | 32,690 | 25,600 | 25,050 | -2,15% | -23,37% | 1 020,587 |
| UBCI | 5 | 20 001 529 | 30,000 | 20,530 | 20,000 | -2,58% | -33,33% | 400,031 |
| UIB | 5 | 32 560 000 | 22,890 | 15,790 | 15,890 | 0,63% | -30,58% | 517,378 |
| Wifak Bank | 5 | 30 000 000 | 6,850 | 6,500 | 6,500 | 0,00% | -5,11% | 195,000 |
| ASSURANCES | | | | | | | | 889,178 |
| ASTREE | 5 | 6 000 000 | 44,010 | 57,980 | 57,980 | 0,00% | 31,74% | 347,880 |
| BH Assurances | 5 | 2 660 000 | 32,000 | 49,130 | 48,990 | -0,28% | 53,09% | 130,313 |
| STAR | 10 | 2 307 693 | 137,160 | 115,750 | 115,000 | -0,65% | -16,16% | 265,385 |
| Tunis RE | 5 | 20 000 000 | 7,990 | 7,200 | 7,280 | 1,11% | -8,89% | 145,600 |
| LEASING | | | | | | | | 357,861 |
| ATL | 1 | 32 500 000 | 1,700 | 1,760 | 1,690 | -3,98% | -0,59% | 54,925 |
| BH Leasing | 5 | 7 000 000 | 1,750 | 1,290 | 1,330 | 3,10% | -24,00% | 9,310 |
| Best Lease | 1 | 30 000 000 | 1,850 | 1,720 | 1,720 | 0,00% | -7,03% | 51,600 |
| CIL | 5 | 5 000 000 | 14,950 | 16,340 | 16,240 | -0,61% | 8,63% | 81,200 |
| Hannibal Lease | 5 | 8 036 000 | 4,540 | 3,400 | 3,370 | -0,88% | -25,77% | 27,081 |
| Attijari Leasing | 10 | 2 750 000 | 12,500 | 9,990 | 9,990 | 0,00% | -20,08% | 27,473 |
| Tunisie Leasing Fact | 5 | 10 800 000 | 8,400 | 10,190 | 9,840 | -3,43% | 17,14% | 106,272 |
| SOCIETES D'INVESTISSEMENTS | | | | | | | | 271,925 |
| PL. TSIE Sicaf | 10 | 1 000 000 | 46,500 | 44,300 | 44,300 | 0,00% | -4,73% | 44,300 |
| SPDIT Sicaf | 1 | 28 000 000 | 8,410 | 8,000 | 7,800 | -2,50% | -7,25% | 218,400 |
| Tuninvest Sicar | 1 | 966 000 | 5,030 | 9,500 | 9,550 | 0,53% | 89,86% | 9,225 |
| INDUSTRIES | | | | | | | | 8 656,415 |
| HOLDING | | | | | | | | 2 514,701 |
| OneTech Holding | 1 | 53 600 000 | 13,510 | 12,000 | 11,990 | -0,08% | -11,25% | 642,664 |
| Poulina GH | 1 | 180 003 600 | 13,100 | 10,390 | 10,400 | 0,10% | -20,61% | 1 872,037 |
| AGRO-ALIMENTAIRE | | | | | | | | 4 537,379 |
| CEREALIS | 1 | 4 888 889 | 6,070 | 7,650 | 7,700 | 0,65% | 26,85% | 37,644 |
| Delice Holding | 10 | 54 907 262 | 10,370 | 14,800 | 14,400 | -2,70% | 38,86% | 790,665 |
| LAND'OR | 1 | 11 226 376 | 7,900 | 6,920 | 7,100 | 2,60% | -10,13% | 79,707 |
| SFBT | 1 | 198 000 000 | 19,010 | 17,850 | 18,150 | 1,68% | -4,52% | 3 593,700 |
| SOPAT | 1 | 27 861 250 | 1,690 | 1,290 | 1,280 | -0,78% | -24,26% | 35,662 |
| PHARMACEUTIQUE | | | | | | | | 437,691 |
| ADWYA | 1 | 21 528 000 | 2,540 | 4,360 | 4,380 | 0,46% | 72,44% | 94,293 |
| SIPHAT | 5 | 1 800 000 | 5,030 | 4,440 | 4,110 | -7,43% | -18,29% | 7,398 |
| UNIMED | 1 | 32 000 000 | 9,370 | 10,400 | 10,500 | 0,96% | 12,06% | 336,000 |
| COMPOSANTS AUTOMOBILE | | | | | | | | 73,088 |
| ASSAD | 1 | 12 000 000 | 7,200 | 4,560 | 4,520 | -0,88% | -37,22% | 54,240 |
| GIF | 1 | 10 536 994 | 0,610 | 0,860 | 0,870 | 1,16% | 42,62% | 9,167 |
| STEQ | 5 | 1 400 000 | 7,500 | 4,360 | 4,360 | 0,00% | -41,87% | 6,104 |
| STIP | 1 | 4 207 824 | 1,100 | 0,850 | 0,850 | 0,00% | -22,73% | 3,577 |

COTATIONS

| Titres | Nominal | Titres admis | Clôture | | 06/11/2020 | Variation Hebdo | Variation Année | Capitalisation (MDT) |
|--|---------|--------------|---------------|--------------------|---------------|-----------------|---------------------------------------|----------------------|
| | | | Décembre 2019 | Semaine précédente | De la semaine | | | |
| CIMENTIER | | | | | | | | 591,286 |
| Carthage Cement | 1 | 343 624 940 | 1,190 | 1,460 | 1,490 | 2,05% | 25,21% | 512,001 |
| Ciments de Bizerte | 1 | 44 047 290 | 1,840 | 1,800 | 1,800 | 0,00% | -2,17% | 79,285 |
| CHIMIE | | | | | | | | 311,234 |
| Air Liquide | 25 | 1 601 907 | 70,000 | 72,000 | 76,500 | 6,25% | 9,29% | 122,546 |
| ALKIMIA | 10 | 1 947 253 | 49,990 | 33,100 | 34,350 | 3,78% | -31,29% | 66,888 |
| ICF | 10 | 2 100 000 | 120,900 | 58,000 | 58,000 | 0,00% | -52,03% | 121,800 |
| INDUSTRIES DIVERSES | | | | | | | | 1 826,272 |
| AMS | 5 | 6 577 192 | 0,640 | 0,850 | 0,860 | 1,18% | 34,38% | 5,656 |
| Euro-Cycle | 1 | 8 910 000 | 18,840 | 23,750 | 23,850 | 0,42% | 26,59% | 212,504 |
| MPBS | 2 | 7 813 500 | 5,800 | 3,570 | 3,590 | 0,56% | -38,10% | 28,050 |
| New Body Line | 1 | 4 250 400 | 4,990 | 4,150 | 4,100 | -1,20% | -17,84% | 17,427 |
| Office PLAST | 1 | 11 226 376 | 2,690 | 2,000 | 1,950 | -2,50% | -27,51% | 21,891 |
| SAH Lilas | 1 | 65 345 762 | 11,750 | 11,780 | 11,850 | 0,59% | 0,85% | 774,347 |
| Atelier Meubles Int | 1 | 4 634 696 | 4,000 | 2,940 | 2,820 | -4,08% | -29,50% | 13,070 |
| SIAME | 1 | 14 040 000 | 4,130 | 3,160 | 3,480 | 10,13% | -15,74% | 48,859 |
| SANIMED | 1,109 | 12 400 000 | 1,850 | 1,620 | 1,630 | 0,62% | -11,89% | 20,212 |
| SOMOCER | 1 | 40 656 000 | 0,940 | 0,930 | 1,020 | 9,68% | 8,51% | 41,469 |
| SOTEMAIL | 1 | 30 200 000 | 2,900 | 3,200 | 3,290 | 2,81% | 13,45% | 99,358 |
| SOTUVER | 1 | 27 253 600 | 8,350 | 6,670 | 6,730 | 0,90% | -19,40% | 183,417 |
| SOTIPAPIER | 1,09 | 27 941 666 | 6,980 | 4,670 | 4,680 | 0,21% | -32,95% | 130,767 |
| SOTRAPIL | 5 | 4 138 200 | 11,820 | 12,050 | 11,900 | -1,24% | 0,68% | 49,245 |
| TPR | 1 | 50 000 000 | 4,740 | 3,500 | 3,600 | 2,86% | -24,05% | 180,000 |
| IMMOBILIER | | | | | | | | 89,788 |
| SIMPAR | 5 | 1 100 000 | 39,890 | 38,610 | 38,580 | -0,08% | -3,28% | 42,438 |
| SITS | 1 | 15 600 000 | 2,150 | 2,110 | 2,200 | 4,27% | 2,33% | 34,320 |
| ESSOUKNA | 1 | 5 050 500 | 2,160 | 2,700 | 2,580 | -4,44% | 19,44% | 13,030 |
| TECNOLOGIE | | | | | | | | 101,247 |
| AETECH | 1 | 2 223 334 | 0,330 | 0,560 | 0,580 | 3,57% | 75,76% | 1,290 |
| TELNET Holding | 1 | 12 130 800 | 9,300 | 8,150 | 8,240 | 1,10% | -11,40% | 99,958 |
| SERVICES | | | | | | | | 1 307,699 |
| DISTRIBUTION AUTOMOBILE | | | | | | | | 681,104 |
| ARTES | 1 | 38 250 000 | 4,880 | 4,200 | 4,120 | -1,90% | -15,57% | 157,590 |
| CITY CARS | 1 | 18 000 000 | 7,330 | 7,500 | 7,600 | 1,33% | 3,68% | 136,800 |
| ENNAKL Auto | 1 | 30 000 000 | 12,000 | 11,150 | 11,400 | 2,24% | -5,00% | 342,000 |
| UADH | 1 | 36 953 847 | 0,940 | 1,100 | 1,210 | 10,00% | 28,72% | 44,714 |
| AUTRES SERVICES | | | | | | | | 169,528 |
| CELLCOM | 1 | 4 461 532 | 3,710 | 4,920 | 5,400 | 9,76% | 45,55% | 24,092 |
| ELECTROSTAR | 2 | 10 287 556 | 1,340 | 1,180 | 1,190 | 0,85% | -11,19% | 12,242 |
| MIP | 1 | 4 398 937 | 0,220 | 0,140 | 0,140 | 0,00% | -36,36% | 0,616 |
| TUNISAIR | 1 | 106 199 280 | 0,630 | 0,590 | 0,590 | 0,00% | -6,35% | 62,658 |
| Tunisie-Valeurs | 5 | 4 000 000 | 16,980 | 17,480 | 17,480 | 0,00% | 2,94% | 69,920 |
| TELECOMMUNICATIONS | | | | | | | | 73,794 |
| SERVICOM | 1 | 11 874 000 | 0,610 | 2,030 | 2,100 | 3,45% | 244,26% | 24,935 |
| SOTETEL | 5 | 4 636 800 | 5,150 | 5,150 | 5,180 | 0,58% | 0,58% | 24,019 |
| Tawasol GH | 1 | 108 000 000 | 0,250 | 0,240 | 0,230 | -4,17% | -8,00% | 24,840 |
| DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION | | | | | | | | 383,273 |
| Sotumag | 1 | 13 200 000 | 2,360 | 3,230 | 3,100 | -4,02% | 31,36% | 40,920 |
| Magasin General | 1 | 11 481 250 | 29,000 | 21,000 | 19,400 | -7,62% | -33,10% | 222,736 |
| Monoprix | 2 | 19 969 372 | 7,800 | 6,140 | 5,990 | -2,44% | -23,21% | 119,617 |
| <i>(Données fournis à titre indicatif)</i> | | | | | | | Total capitalisation boursière | 19 074,917 |

Dans la rubrique TRE



WMC Le mag N°18, 20.08.2020 Jeunes entrepreneurs tunisiens à Abidjan

«En matière de logements, nous savons que vous êtes bon, mais le Maroc est plus agressif. En affaires, il faut risquer et oser. Il y a suffisamment de projets dans tous les secteurs... Il y a du travail pour tout le monde, c'est à vous d'y croire», résume le directeur général du Logement et du Cadre de Vie, Adjoumani Kouakou, au ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de la Côte d'Ivoire,



WMC Le mag N°20, 17.09.2020 Le Forum annuel des Tunisiens à l'étranger appelle à l'unification des efforts des instances dédiées à la diaspora

Le forum annuel des tunisiens à l'étranger

a appelé à l'unification des instances représentatives de la diaspora tunisienne, outre la révision de la loi portant création du Conseil des Tunisiens à l'étranger.



WMC Le mag N°22, 01.10.2020 Diaspora Pour une nouvelle approche

Dans le cadre des travaux de la 38ème Conférence annuelle des chefs de missions diplomatiques permanentes et consulaires, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, a fait une intervention sur le thème « Vers une nouvelle approche pour entourer la diaspora tunisienne ».



WMC Le mag N°20, 01.10.2020 L'appel des Tunisiens de France au nouvel ambassadeur !

L'Ambassade de la République Tunisienne en France a enfin un titulaire en la personne de Mohamed Karim Jamoussi, ancien ministre de la Justice dans le Gouvernement de Youssef Chahed.

C'est une grande marque de confiance quand on sait que Paris est la plus importante représentation du réseau diplomatique tunisien.

Mais c'est aussi une satisfaction et un soulagement pour les 800 000 tunisiennes et tunisiens qui attendaient avec impatience la nomination d'un Haut Représentant de la République Tunisienne et d'un Consul Général à Paris qui a aussi trouvé un titulaire en la personne de Mohamed Taher Arbaoui.



WMC Le mag N°16, 06.08.2020 Tunisiens Résidents à l'Etranger Transfert des pensions de retraite vers le pays

Le nombre de conventions bilatérales signées entre la Tunisie et les pays européens et arabes dans le domaine de prévoyance sociale entrées en vigueur ou en cours de ratification, a atteint les 23 conventions qui permettent aux Tunisiens résidant à l'étranger de bénéficier des services de sécurité sociale et d'effectuer le transfert de leurs pensions de retraite depuis les pays d'accueil vers la Tunisie, a indiqué Kamel Madouri, directeur général de la sécurité sociale au ministère des Affaires sociales.

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

La Cour des comptes épingle le financement étrangers des associations



La Cour des comptes a adressé, le 24 mars dernier, un questionnaire à 64 associations choisies, en particulier, sur la base de la valeur des fonds étrangers qu'elles ont reçus, entre 2015 et 2019, dans le cadre des programmes de coopération internationale.

La Cour des comptes voulait vérifier le degré de respect, par ces associations, des dispositions du décret-loi n° 88 de 2011 (portant organisation des associations) et de l'article 80 de la loi électorale, concernant

les principes de transparence, de non-soutien aux candidats à l'élection présidentielle de 2019 et de non-financement de la campagne avec des fonds étrangers.

Seules trente associations ont répondu au questionnaire adressé par la Cour des comptes, alors que trois ont refusé de répondre. Treize associations, sur les 30 ayant répondu au questionnaire de la Cour des comptes, ont déclaré avoir reçu des fonds étrangers. Ces fonds ont augmenté entre 2017 et 2019,

passant de 9,165 MD à 19,862 MD, selon le rapport de la Cour des comptes sur les résultats du suivi des campagnes électorales pour les présidentielles anticipées et les législatives de 2019 et le contrôle des états financiers des partis, publié vendredi.

Le rapport de la Cour des comptes indique, que le candidat à la présidentielle, Nabil Karoui, a participé à un certain nombre d'activités de l'association "Khalil Tounes", dont il a fait la promotion à travers une émission télévisée sur la chaîne privée "Nessma".

Le rapport précise, dans ce sens, que la participation d'un candidat à la présidentielle à une action caritative peut être considéré comme une campagne électorale prématurée, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 18 de la décision n° 20 de l'Instance supérieure indépendante pour les élections du 8 août 2014 relative à la fixation des règles et procédures de financement de la campagne électorale.

Le rapport ajoute que des fonds étrangers, d'origine non

identifiée, ont été transférés à l'association "Khalil Tounes" via le réseau "Eurogiro", et ce, en l'absence de toute stipulation relative à l'identité du donateur. La valeur de ces fonds s'élève respectivement au cours des années 2017, 2018 et 2019 à 21,097 MD, 57,955 MD et 20,587 MD, ce qui représente une violation des dispositions de l'article 99 de la loi organique n°26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

Dans son rapport, la Cour des comptes a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière à la question de la gouvernance des associations qui reçoivent des fonds étrangers et de les contrôler, de manière à s'assurer de l'origine de leurs ressources et de garantir leur bon usage et d'éviter ainsi les interférences directes et indirectes entre la vie associative et la vie politique.

Le premier président de la Cour des comptes et président de la Cour de discipline financière, Nejb Ktari, a présenté, cette semaine, au président de la République, au chef du gouvernement et président du parlement le rapport relatif au contrôle du financement de la campagne électorale de l'élection présidentielle anticipée et des législatives de 2019 ainsi que des ressources des partis politiques.



Tunisie

Menaces sur la liberté d'expression

"La liberté d'expression est menacée en Tunisie", a estimé Amnesty International, relevant une hausse continue des poursuites judiciaires pour des publications sur Facebook contre des internautes pour de simples critiques envers les autorités.

"Les autorités tunisiennes doivent cesser immédiatement d'exploiter des lois largement dépassées,

excessivement vagues et répressives pour poursuivre en justice des personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression en ligne", a déclaré Amnesty International dans un rapport détaillé et une campagne rendus publics ce lundi.

Amnesty International a constaté qu'au moins 40 blogueurs, administrateurs de pages Facebook



très suivies, militants politiques et défenseurs des droits humains avaient été poursuivis en justice entre 2018 et 2020 pour avoir simplement publié en ligne des contenus critiquant les autorités locales, la police ou d'autres représentants de l'Etat.

"Il est extrêmement préoccupant de voir que, dix ans après la révolution, des blogueurs et militants sont visés par des poursuites pénales en vertu de lois qui datent de l'époque où la Tunisie vivait sous un régime répressif, uniquement pour avoir publié leurs opinions sur Facebook. Au lieu d'essayer de museler la critique, les autorités tunisiennes feraient mieux de défendre le droit de toute personne de s'exprimer librement et en toute sécurité sans avoir à craindre de représailles", a déclaré Amna Guellali, directrice régionale adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International.

"Ces poursuites judiciaires menacent les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de protection des droits humains en Tunisie, où le droit à la liberté d'expression est l'une des valeurs durablement acquises de la révolution. Nous appelons les autorités législatives à placer au rang de leurs priorités la réforme de toutes les lois largement dépassées et excessivement vagues qui permettent la répression, afin d'éviter un nouveau retour

en arrière et de respecter pleinement l'obligation de la Tunisie de garantir le droit à la liberté d'expression."

Amnesty International appelle les autorités tunisiennes à protéger la liberté d'expression en Tunisie en abandonnant toutes les charges qui pèsent sur des personnes visées par des enquêtes ou des poursuites pour le seul exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression, en ordonnant l'arrêt de toutes les poursuites pénales pour des infractions liées à l'expression, et en donnant pour consigne aux agents de l'Etat de cesser d'engager ou de menacer d'engager de telles poursuites.

La campagne d'Amnesty International appelle les autorités tunisiennes à cesser de poursuivre des personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit légitime à la liberté d'expression pacifique et leur demande de réformer les lois qui menacent la liberté d'expression en Tunisie.

L'organisation demande aussi aux parlementaires tunisiens de réformer en toute priorité les textes législatifs qui érigent en infraction ou limitent de toute autre manière l'expression légitime et de faire en sorte que la diffamation soit traitée uniquement comme une question de droit civil.

INES

IDE

Les entrées nettes de capitaux étrangers ont chuté, au cours des 9 premiers mois 2020, pour se situer à 8 milliards de dinars contre 11,9 milliards de dinars, au cours de la même période de l'année écoulée, selon les dernières statistiques de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

«La conjoncture économique, qui s'est aggravée au double plans national et international, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, a enregistré plusieurs difficultés, pour mobiliser des ressources extérieures sous forme d'investissements directs et des crédits étrangers à long terme. Ces derniers ont connu ainsi, des baisses respectivement de 23% et 37%, au cours des 9 premiers mois de l'année 2020, par rapport à la même période de l'année 2019.

De même, le financement extérieur de la Tunisie sous forme d'investissements étrangers a enregistré une baisse de 11,4%, à fin septembre 2020, contre une régression de 12,2% en 2019.



Accord d'El Kamour

La présidence du gouvernement a publié, dimanche, les décisions relatives à l'application de l'accord d'El Kamour de 2017, arrêtées lors du conseil ministériel présidé, jeudi dernier, par le chef du gouvernement, Hichem Mechichi.

En ce qui concerne la Société de l'Environnement, de plantation et de jardinage, il est question de :

- Classifier cette société en tant que société à participation publique. Elle sera placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources hydrauliques et soumises aux majorations sala-

riales du secteur public.

- Accélérer le versement des salaires des cadres et agents de cet établissement.

- Recruter 1000 agents et cadres.
- Charger les commissions locales de l'emploi de la gestion dossier des recrutements.

- Verser des majorations salariales à partir d'octobre 2020 (deuxième et troisième tranches des primes spécifiques et les augmentations des années 2017, 2018 et 2019). Ces majorations auront un effet rétroactif à compter de janvier 2021.

- Ordonner le lancement de

l'étude du business plan élaborée par la société.

S'agissant de la société du Sud pour les Services, il s'agit de :

- Réaliser un audit financier et administratif et déterminer les responsabilités.

- Elaboration d'un business plan à l'issue duquel il sera question d'augmenter le capital de la société. Ce business plan sera présenté aux structures de la société du sud pour approbation dans un délai ne dépassant pas les 3 mois.

- Prolonger et conclure des

contrats avec les compagnies pétrolières pour une période de 5 ans renouvelables.

Pour ce qui est du fonds d'investissement et de développement de Tataouine, il a été décidé de :

- Allouer, avant la fin de 2020, une enveloppe de 80 millions de dinars. L'Etat s'engage à mobiliser ce montant et à injecter des ressources additionnelles si jamais cette enveloppe est épuisée.

Sur le recrutement dans les compagnies pétrolières et les sociétés opérant dans le désert, il a été décidé de :

- Lancer les études pour la création de sociétés à participation publique à même de générer des postes d'emploi dans différents secteurs dont principalement les services pétroliers, les matières premières et les richesses locales (Société nationale d'exploitation et de fabrication du Gypse à Tataouine, Société nationale Catering et Résidences à Tataouine, Société nationale de travaux publics et de services pétroliers et énergétiques à Tataouine, Société nationale de transport de personnes, d'équipements et de marchandises à Tataouine, Société nationale de l'agriculture et de mise en valeur à tataouine). Ces sociétés auront la priorité de signer et de prolonger

les contrats avec les compagnies pétrolières et de conclure de nouveaux contrats, pour une période de 5 ans renouvelables.

- Charger une commission présidée par l'inspecteur régional du travail, qui aura pour mission de s'assurer de l'application du code du travail et des lois par les compagnies pétrolières.

- Accorder des prêts à 1000 bénéficiaires pour générer des postes d'emploi.

- Recruter immédiatement 215 agents avant fin 2020 et 70 autres durant le premier trimestre de 2021 par les compagnies pétrolières opérant à Tataouine. Les nouvelles recrues seront formées par l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières (ETAP).

En ce qui concerne les mécanismes d'application de cet accord, le gouvernement a décidé de :

- Charger le conseil régional d'assurer le suivi de la situation des familles des blessés du mouvement d'El Kamour et leur apporter le soutien social et matériel nécessaire.

- Abandonner les poursuites judiciaires à l'encontre des manifestants d'El Kamour, et ce, de 2017 jusqu'à la publication de ce communiqué.



Test PCR

A partir du lundi prochain, un test négatif au coronavirus est obligatoire pour tous les passagers en provenance de l'étranger, avec un engagement de confinement de 14 jours, a annoncé vendredi le ministre de la santé Faouzi Mehdi.

Les passagers peuvent passer la période de confinement obligatoire dans un hôtel ou à domicile. Une possibilité d'effectuer un deuxième test de dépistage covid-19, le 7ème jour du confinement pour confirmer l'absence de toute contamination et réduire ainsi la période de confinement à une semaine, a-t-il expliqué.

- Programmer un conseil régional extraordinaire vers le premier trimestre de 2021.

- Mettre en place une commission de suivi dont la mission sera de veiller à l'application de cet accord.



De l'électricité par cartes de recharge

Dès 2023, les clients de la STEG pourront charger l'électricité par le biais des cartes de recharge à des montants déterminés (option qu'offre les compteurs intelligents) ou à travers les moyens de paiement électronique mis à leur disposition parmi les services prépayés, avec le début d'abandon des factures estimatives ou temporaires.

Ce nouveau procédé s'inscrit dans le cadre du projet "Smart Grid" ou les compteurs intelli-

gents que projette d'installer la STEG et devant lui permettre d'améliorer les services et de recourir à l'usage des nouvelles technologies.

Le directeur de la maîtrise de la technologie et président du projet du réseau intelligent à la STEG, Néjib Chtourou, a fait savoir, dans un entretien accordé à l'agence TAP, que le recours aux cartes de recharge de l'électricité et à l'usage des moyens électroniques pour la recharge de l'électricité

sera limité aux clients concernés par la première étape du projet Smart Grid.

Il a révélé que la possibilité d'utiliser des cartes de recharge de l'électricité sera limitée aux adhérents à la première étape qui va démarrer en 2023 et durera 3 années, avec une année de garantie par le fournisseur qui va remporter l'appel d'offres international, à mesure que l'usage des compteurs est généralisé pendant la période 2025-2029.

La clientèle de la première phase appartient à cinq régions choisies pour lancer l'expérience dans les districts de Sfax Ville et Sousse Ville ainsi qu'une partie de ceux du gouvernorat de Sidi Bouzid, du Kram et une autre partie du gouvernorat de Béja. Chtourou a indiqué que les compteurs intelligents seront généralisés à l'horizon de 2029, soit 4 millions d'unités. La valeur de la première étape est estimée à 120 millions d'euros soit 700 millions de dinars.

L'installation des compteurs intelligents, à la charge de la STEG

Concernant le coût de l'installation des compteurs intelligents, Chtourou a affirmé que le client de la STEG n'endosse pas une charge financière supplémentaire. Elle sera plutôt à la charge de la STEG seulement, et sans nouveaux tarifs imposés aux clients. Les compteurs intelligents sont de nature à contribuer à améliorer la qualité des services, réduire autant que possible les réclamations des clients, rendre des services à distance et rationaliser la consommation. Le responsable a fait savoir que la première étape du projet qui concernera 5 régions, permettra de renoncer aux factures estimatives et temporaires à partir de 2023 et sera généralisée à partir de l'année 2025.

Six tarifs journaliers pour l'électricité

Par ailleurs, Chtourou a fait observer que les compteurs intelligents permettront d'adopter des tarifs variés à l'effet d'encourager la consommation de l'électricité durant la période où la consommation est faible et de s'éloigner des périodes de pic. C'est l'avantage qui distingue ces compteurs intelligents de ceux classiques, actuellement installés.

Il a fait savoir qu'à l'aide des compteurs intelligents, six tarifs avantageux journaliers seront institués, ce qui est de nature à permettre aux clients de rationaliser la consommation intelligemment et de consacrer le principe du consommateur acteur, dans l'attente de mettre en place les mécanismes juridiques pour instaurer cette opération.

Ledit projet permettra la consommation de l'électricité à distance avec la possibilité de réduire la tension, tout en permettant à la direction centrale à distance de maintenir un débit de l'électricité limité et un éclairage bien déterminé, soit donner la possibilité au client d'actionner le climatiseur mais lui donner une date limite pour le paiement de la facture de consommation puis couper à distance l'électricité sans le déplacement des agents de la STEG sur les lieux.

Des quartiers au-dessus de la loi

«En Tunisie, il existe des quartiers qui se considèrent au-dessus de la loi», affirme le directeur central de la distribution d'électricité et de gaz, Abderrahim Taamallah (STEG).

Il existe des endroits sensibles et des quartiers résidentiels où les agents de la société ont du mal à entrer pour faire leur travail, faisant savoir que la société dispose de classifications internes pour les lieux sensibles et difficiles.

Et d'ajouter qu'au sein de la STEG, chaque district (42 districts), il y'a 3 ou 4 quartiers, classés comme un point noir difficile d'accès pour les agents de la société, notamment lors des opérations de coupure d'électricité.



Ezzeddine Saidane

Hypocrisie financière... quand tu nous tiens

Loi de finances complémentaire 2020, il paraît que nous nous orientons vers un début de solution. Eh bien tant mieux. Mais honnêtement, de quelle solution il s'agit?

Il faut préciser tout d'abord que pour les 11 milliards de Dinars que demande le Gouvernement dans le cadre de cette loi de finance complémentaire il s'agit de fonds qui ont déjà été dépensés (ce qui est prévu

d'être payé aux entreprises publiques au titre de la caisse de compensation) ou qui doivent être impérativement dépensés (salaires de la fonction publique notamment). Que peut donc faire le gouvernement en deux mois.



Rien, ou presque. Qu'est-ce qui peut donc être reporté. Rien, ou presque. À moins que l'on veuille pousser le gouvernement à réduire maintenant ou à ne pas payer les salaires de la fonction publique.

Si l'on considère que les salaires de la fonction publique doivent impérativement être payés, et à temps, la seule « dépense » que peut reporter le gouvernement, totalement ou partiellement, concerne les montants dus aux entreprises publiques au titre de la compensation.

Il faut préciser ici que ces montants étaient bien budgétisés, mais ils n'ont pas été décaissés rien que pour nous montrer en 2018 et 2019 que le Gouvernement était en train d'œuvrer à améliorer la situation des finances publiques et de l'économie en général. C'était faux. Nos chiffres « officiels » relatifs au déficit budgétaire et à la dette publique étaient faux. Ils étaient intentionnellement faussés. Et la Banque centrale le savait. Elle le savait mieux que quiconque pour la bonne et simple raison que les montants non décaissés se retrouvaient au débit des comptes de ces mêmes entreprises publiques auprès des banques tunisiennes, et notamment les banques publiques.

Les vases étaient et sont toujours communicants. On le savait tous,

sauf ceux qui voulaient se voiler la face. Et ils sont nombreux ces jours-ci.

Le « début de solution » consiste donc à pousser le gouvernement à réduire les montants à décaisser en faveur des entreprises publiques, montants qui leurs reviennent de plein droit. Cette solution va aboutir à trois choses:

- les chiffres vont continuer à être maquillés, comme en 2018 et 2019;

- le déficit budgétaire annoncé à 13,4% (niveau scandaleux sans doute) va être ramené à 7 ou 8% artificiellement, oui artificiellement;

- le gouvernement va se trouver piégé très rapidement en ce sens que le budget de 2021 a été construit sur la base du budget complémentaire de 2020. Si le budget complémentaire va subir une réduction des décaissements (je préfère ne pas les appeler dépenses) il va falloir retrouver l'équivalent de ces mêmes réductions comme augmentations des décaissements au titre de 2021.

Quel est donc l'intérêt de tout ce remue-ménage? Rien, pour le pays en tout cas. Nous sommes en plein dans l'hypocrisie financière.

Si la Tunisie vit une telle situation difficile aujourd'hui, c'est bien

RFR

Les travaux du projet «Réseau Ferroviaire Rapide» (RFR) reliant le centre-ville de Tunisie à la région de Bougatfa (Sidi Hassine Sijoumi) démarrent au cours du premier trimestre de l'année 2021, avant l'étape de l'approbation et des essais techniques des trains, des équipements et des signalisations. C'est ce qu'a fait savoir le PDG de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT), Lotfi Chouba.

Cette ligne ferroviaire, qui s'étale sur une longueur de 6,3 km à partir de la Place Barcelone, via Saïda Manoubia, Ennajeh, Cité Ezzouhour, Ben Daha, pour finir à Boukatfa, est sur la bonne voie malgré les entraves et les difficultés rencontrées depuis son démarrage.

parce que ceux qui ont été aux commandes, c'est à dire les Pouvoirs Publics, Banque centrale comprise, ont très mal géré les affaires du pays.

Ils devraient être solidaires aujourd'hui à trouver des solutions et à aider le pays à s'en sortir, plutôt que de jouer les champions et enfoncer le pays dans une crise encore plus grave. Depuis 2011 le rythme des dépenses publiques était largement au dessus des moyens du pays.

Tous les indicateurs du pays, et notamment de la dette publique, se détérioraient à vue d'oeil. Les programmes avec le FMI se sont tous soldés par un échec. Il faut noter que le Gouverneur de la Banque Centrale a toujours co-signé avec le Chef du Gouvernement ou le Ministre des Finances les lettres d'engagement vis-à-vis du FMI.

Nous savons tous que la Tunisie n'a pas honoré les engagements pris vis-à-vis du FMI, et donc de l'ensembles des institutions financières qui ont contribué au financement de la Tunisie.

Autre élément important: les statuts de la Banque centrale stipulent clairement que la Banque Centrale est le conseiller financier du gouvernement. Donc si la Tunisie se porte si mal aujourd'hui c'est parce que la Banque centrale a failli à son obligation et n'a pas conseillé le gouvernement. Ou plus grave encore que la Banque Centrale a été d'un si mauvais conseil.

Nous entendons des voix nous dire aussi que la Banque Centrale peut « aider » mais qu'elle ne peut pas tout financer. Aider qui, aider qui à faire quoi. Est-ce qu'il s'agit d'aide ici. Avons-nous réellement compris les enjeux. L'heure est grave, les intérêts du pays, la dignité du pays, la souveraineté du pays sont aujourd'hui dans la balance. Il ne s'agit pas de quitter le bateau parce qu'il est en train de sombrer.

Non il faut s'atteler ensemble, solidairement, et de manière aussi responsable que digne, à redresser la barre du pays. Le FMI a toujours proposé à ce que les augmentations de salaires en Tunisie soient liées au taux de croissance économique effectif réalisé. Pourquoi ne pas lier les dépenses publiques à l'évolution des moyens du pays, et donc au taux de croissance économique réalisé?

Quelles que soient les solutions envisagées, il est indispensable d'arrêter cette hérésie, cette hypocrisie financière destructrice.

Le pays peut encore être sauvé, malgré tous les dégâts. Les solutions existent et elles ont été proposées à maintes reprises. Il faut s'y mettre et laisser de côté ce dialogue de sourds par média interposés.

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la
plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)

Hayyou'Raq

Après une longue période de réajustements, l'association Hayyou'Raq annonce le retour du projet "Tawassel"2020-21", soutenu par Tfanen Tunisie créative; Le projet aura lieu pendant tout le premier semestre 2021, en intégrant notamment les jeunes amateurs des maisons de la culture.

L'idée du projet Tawassel est de porter une réflexion sur la création chorégraphique, en questionnant son contexte, ses moteurs, ses enjeux, son impact et les attentes qu'elle suscite auprès du public d'une part, mais également chez les artistes face à leur processus de création d'autre part.

Pour ce faire, le projet souhaite contribuer à l'accompagnement de jeunes chorégraphes tunisiens en leur proposant une formation courte sous la forme d'un tutorat chorégraphique. L'objectif final sera la création d'œuvres, nées de la rencontre entre des jeunes chorégraphes et de jeunes danseurs amateurs des Maisons de Culture partenaires

Depuis sa création en 2014, l'association tunisienne élabore ses projets autour de deux axes principaux: la recherche de leviers pour le développement des métiers de la danse d'une part et le processus inclusif pour qu'accèdent à la danse les jeunes et les minorités marginalisées

d'autre part. Ainsi, en permettant à de jeunes chorégraphes et danseurs de questionner leur art en compagnie d'autres artistes, le projet "Tawassel" ambitionne à travers des réflexions transversales et complémentaires à ouvrir des perspectives, des espaces imaginaires et à affirmer artistiquement une esthétique où l'identité est vécue comme une promesse d'ouverture. Mais aussi de porter un plus en avant la réflexion sur le devenir artistique, l'impact social et culturel des métiers de la danse et de l'art chorégraphique en Tunisie qui bien qu'il existe sur la scène artistique tunisienne, il peine cependant à se définir et à s'émanciper.





«Epistémuse» au palais Ennejma Ezzahra

Le projet IRN (International Research Network) "Epistémuse" a pour ambition de fonder le premier réseau international de chercheurs et chercheuses travaillant sur l'histoire, l'historiographie et l'épistémologie de la musicologie, envisagée dans son acception la plus large, telle qu'elle est et fut pratiquée dans l'espace francophone. Les partenaires du projet recouvrent une partie représentative des pays où la musicologie est pratiquée en langue française au sein de structures institutionnelles

(Belgique, France, Liban, Québec et Tunisie).

Le Centre des musiques arabe et méditerranéenne (CMAM, palais Ennejma Ezzahra), partenaire de ce projet, accueille la 5e rencontre de ce projet au palais Ennejma Ezzahra les 02 et le 03 avril 2021 (changement possible des dates selon les conditions sanitaires dans le monde). Le débat sera axé sur la musicologie francophone et la circulation des savoirs dans un contexte multi-culturel.

Il s'agit de la 5ème rencontre de ce réseau IRN qui questionne l'évolution des pratiques musicologiques, leur écosystème et le rôle véhiculaire et/ou hégémonique de la langue dans la production scientifique. L'évolution de la pratique musicologique francophone, en parallèle avec celle germanophone ou anglophone, est-elle en relation avec l'histoire de la discipline elle-même, allant d'une musicologie de la Musique Occidentale et des autres musiques vers une musicologie de toutes les musiques ?

Kiosque Numérique WMC

nouvelle version

Le traitement de cette question s'articulera autour des points suivants : "L'évolution générale des pratiques musicologiques francophones abordant les musiques non-occidentales", en mettant l'accent sur les orientations actuelles, "L'intérêt humaniste francophone vers les musiques non-européennes à partir du XVIe s.," dans l'objectif de développer des théories universalistes, "Les facteurs historique et historiographique de la mise en place au XIXe s. d'une Histoire Universelle de la musique, où la Musique Occidentale serait la plus évoluée", "L'évolution parallèle des approches épistémologiques francophone et germanophone dans l'étude des musiques non-européennes", qu'elles soient liées à la lecture des textes théoriques de la musique ou à la collecte et à l'enregistrement des traditions vivantes, "La progression des pratiques musicologiques francophones issues de la musicologie comparée, de l'ethnomusicologie ou de la musicologie générale", "La pratique de la musicologie francophone dans les pays partiellement francophones, notamment au sein de l'écosystème scientifique et pédagogique du Maghreb et du Moyen Orient" (départements, laboratoires de recherche, associations musicologiques, sources de financement, structures d'édition, mécanismes de publication, etc.).



- Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...
- Des nouvelles publications toutes les semaines...

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

WMC *Le Mag*

SPÉCIAL SÉANCE UNIQUE

ÉDITION NUMÉRIQUE HEBDOMADAIRE



l'Essentiel de l'actualité, de l'économie
et des finances en Tunisie

Inclus, une rubrique **TUNISIENS DU
MONDE** dédiée aux TRE

+ une sélection de CHRONIQUES,
de TEXTES du Temps d'avant...
A lire sous un Parasol



TOUS LES **JEUDIS**

une publication de WEBMANAGERCENTER.COM